

Ce colloque a pu être organisé grâce au concours du ministère de la Culture et de la Communication ( Délégation générale à la Langue française et aux langues de France) ainsi que de l'Organisation internationale de la Francophonie. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus chaleureux remerciements.

\*  
\*   \*

Les mutations politico-économiques internationales de ces dernières années ont fait apparaître de nouveaux acteurs sur la scène africaine. En conséquence, les pays africains ont diversifié leurs partenaires, les pays émergents devenant de nouveaux interlocuteurs autant pour les échanges économiques que culturels. Ceux-ci étant véhiculés par une langue, l'ouverture de l'Afrique principalement francophone à de nouveaux marchés internationaux constitue-t-elle une menace pour le français ? Cette question invite à réfléchir sur l'avenir de la langue française au sein du continent africain.

Traiter de l'emploi du français en Afrique implique de s'interroger d'abord sur le présent : comment cette langue cohabite-t-elle actuellement avec les multiples langues africaines locales? Son enseignement et son usage dans les relations internationales sont-ils à la mesure de son rayonnement d'antan? La jeunesse africaine envisage-t-elle de faire ses études en français lorsqu'existent des opportunités de formation dans des pays non-francophones? Le français, en tant que langue d'affaires, a-t-il les faveurs des opérateurs économiques africains ? Les media africains sont-ils tentés d'utiliser des néologismes et des expressions qui s'éloignent du français ?

Cerner les enjeux actuels du français en Afrique peut aider à pronostiquer l'attractivité et le rayonnement de cette langue sur ce continent au cours des vingt prochaines années. Mais la prudence est de mise : les pays de ce continent sont en perpétuelle mutation; ils suscitent bien des convoitises au plan économique ; ils acquièrent chaque jour plus de force pour décider de leur propre destin. C'est néanmoins à cet exercice de prospective qu'ont été conviés les intervenants de qualité qui ont accepté de réfléchir à ces questions.

Par ailleurs, les pays africains affrontent comme nous les défis planétaires qui sont à notre porte: climat, démographie, ressources hydriques, etc. Les réponses apportées à ces problèmes majeurs seront véhiculées par des langues, porteuses de valeurs, de savoirs, de méthodes. La langue française sera-t-elle demain un des grands vecteurs de communication et s'impliquera-t-elle dans le développement humain, économique, intellectuel et moral qui peut caractériser, ou non, cet avenir ?

C'est à ce type de questions que le présent colloque ambitionne de répondre.



## Sommaire

### **Ouverture du colloque** **5**

Anne-Marie Cordelle

Bernard Dorin

Odile Canale, représentant Xavier North

Gerrit van Rossum

Joseph Paré

### **La langue française : statut actuel et avenir du français dans l'Afrique subsaharienne** **19**

Jérôme Ollandet

Jacques Barrat

Lucien Pambou

Discussion avec la salle

### **Quelle est l'attractivité actuelle de la langue française pour les Africains ?** **33**

Jacques Nyemb

Dieneba N'Diaye

Thierry Cornillet

Discussion avec la salle

<b>La langue française en Afrique subsaharienne dans 20 ans ?</b>	<b>47</b>
Bachir Dieye	
Jimmy Kodo	
Imma Tor	
Discussion avec la salle	
<b>Grand témoin</b>	<b>67</b>
<b>Synthèse des travaux</b>	<b>71</b>
<b>Clôture du colloque</b>	<b>73</b>

## **Ouverture du colloque**

*Anne-Marie Cordelle, présidente du Cercle Richelieu Senghor de Paris,*

*Bernard Dorin, Ambassadeur de France, président d'honneur du Cercle Richelieu Senghor de Paris, représenté par **Odile Bourguignon**, vice-présidente du conseil d'administration du Cercle*

*Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, représenté par **Odile Canale**, chef de la mission emploi et diffusion de la langue française de la délégation*

*Gerrit van Rossum, chef du service des affaires francophones au ministère des Affaires étrangères*

*Joseph Paré, Ambassadeur du Burkina Faso en France, délégué permanent auprès de l'UNESCO*

### ***Anne-Marie Cordelle***

Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, chers amis, chers membres,

C'est avec beaucoup de plaisir et un grand honneur que je vous accueille pour le colloque du Cercle Richelieu Senghor de Paris. Je remercie chaleureusement Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la francophonie, de nous recevoir dans cette maison de la francophonie, qui est un lieu hautement symbolique pour tout francophone, et de nous permettre, à nous, Cercle Richelieu Senghor de Paris, d'échanger dans cette belle salle Senghor. Je le remercie pour l'appui, l'intérêt et le soutien qu'il manifeste aux travaux de réflexion menés par notre cercle. L'avoir à nos côtés nous permet d'aller toujours plus en avant dans la diffusion et le rayonnement de la langue française qui est, l'a-t-il rappelé récemment, le ferment de notre adhésion aux valeurs universelles. *Une langue vivante dans un continent en mouvement : enjeux et perspectives du français dans l'Afrique de demain* s'inscrit dans l'interrelationnel des langues sur un continent en pleine mutation économique, sociologique et culturelle, qui sera en 2050 le continent le plus francophone du monde. Je remercie tous les panelistes, personnalités du monde juridique, économique, universitaire, qui ont accepté de nous faire partager leur savoir, leurs expériences professionnelles et humaines et leur perception de la dynamique d'un continent qui est bien parti. Monsieur l'ambassadeur Dorin, président d'honneur de notre cercle, qui est à l'origine du choix de ce thème, aurait aimé être parmi nous pour poser les termes du débat.

Étant retenu à l'étranger, il me prie de bien vouloir l'excuser et Madame Odile Bourguignon, vice-présidente du conseil d'administration du cercle, sera son ambassadrice en lisant le texte de son intervention. Je me permettrai de passer ensuite la parole à Madame Odile Canale, représentant Monsieur Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, qu'une contrainte d'agenda empêche également d'être parmi nous, et à Monsieur Gerrit van Rossum, chef du service des affaires francophones au ministère des Affaires étrangères. Enfin, nous avons l'immense plaisir d'avoir à notre tribune d'ouverture Monsieur Joseph Paré, ambassadeur du Burkina Faso, qui nous fait l'honneur d'intervenir et de lancer les termes de ce débat, un débat qu'il connaît très bien, auquel il va apporter sa hauteur de vue et son expertise.

## ***Bernard Dorin***

### Exposé introductif : LA LANGUE FRANÇAISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Pour qui se préoccupe de l'avenir de la langue française dans le monde, il est indispensable d'étudier son évolution dans l'Afrique située au sud du Sahara, c'est-à-dire dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'Afrique subsaharienne » ou « Afrique noire ».

Or cette Afrique subsaharienne compte aujourd'hui une quarantaine d'États indépendants issus de la décolonisation des empires coloniaux français, belge et, dans une certaine mesure, portugais en Afrique ainsi que de l'éclatement en États séparés des grandes fédérations coloniales françaises et britanniques. On constate donc en Afrique tropicale et équatoriale des points communs mais aussi une grande diversité de situations.

Dans cet ensemble, qu'en est-il de la langue française ?

#### **1- L'aire géographique**

Elle est déterminée essentiellement par les anciens territoires coloniaux de la France et de la Belgique.

Pour la France, il s'agit de :

- l'AOF, Afrique occidentale française, qui comprenait la Mauritanie, le Sénégal, le Mali (ex-Soudan français), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso (ex-Haute Volta), le Niger et le Bénin (ex-Dahomey) ;
- l'AEF, Afrique équatoriale française, qui comprenait le Tchad, la République Centre-Africaine (ex-Oubangui-Chari), le Gabon et le Congo-Brazzaville ;
- la République de Djibouti (ex-Côtes françaises des Somalis).

Il s'agit également de deux territoires ex-allemands : la plus grande partie du Cameroun et du Togo confiés à la France sous la forme de deux mandats par la Société des Nations (SDN).

Pour la Belgique, il s'agit du Congo belge, devenu Congo-Kinshasa au moment de l'indépendance, puis Zaïre avec le président Mobutu et maintenant République démocratique du Congo (RDC). Il s'agit également pour la Belgique de deux territoires détachés du Tanganika allemand, le Rwanda et le Burundi confiés par la SDN sous la forme de mandats.

Pour le Portugal, il s'agit de ses anciens « territoires d'outre-mer » africains qu'étaient l'Angola, le Mozambique, les îles du Cap Vert, la Guinée Bissau et les îles de Sao Tome et Principe.

Cette présence du français dans les territoires portugais s'explique par la place qu'occupait alors notre langue au Portugal même.

Enfin, on peut observer que certains États anglophones entourés d'États francophones comme la Gambie, le Ghana (ex-Goldcoast) et le Nigéria éprouvent pour la langue française une certaine « attirance de contiguïté ».

## **2- Les atouts du français**

La très forte et rapide croissance des locuteurs de langue française s'explique par un certain nombre de facteurs.

- D'abord, comme dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, la démographie, souvent qualifiée de « galopante ». En effet, les 154 millions de locuteurs français dans les anciens territoires coloniaux français et belges seront, selon les estimations des démographes, entre 350 et 400 millions à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle.
- Ensuite, grâce aux politiques gouvernementales d'accès à l'éducation, le français est appelé à croître considérablement dans la mesure où il est considéré comme « langue nationale » des nouveaux États indépendants. Certes, il existe déjà des différences notables dans le niveau de scolarisation en français des États francophones. C'est ainsi que des États comme le Sénégal, le Gabon, le Bénin ou la Côte d'Ivoire sont en avance par rapport aux États du Sahel ou à la République démocratique du Congo (RDC).
- En outre, et ce point est capital, la recherche, dans chaque État, de l'unité nationale favorise la généralisation du français. En effet, à l'exception du Rwanda et du Burundi, tous les États africains sont multilinguistiques, c'est-à-dire qu'ils ont des langues vernaculaires différentes et souvent incommunicables entre elles. C'est ainsi que la RDC a plus de 60 langues vernaculaires regroupées dans une vingtaine d'ensembles linguistiques ! Cette situation est évidemment due à l'ignorance par les États colonisateurs de l'emplacement des ethnies africaines lorsqu'ils découpaient le continent africain pour s'en partager les morceaux.
- Enfin, la nécessité pour les États africains de s'ouvrir sur le monde est favorable évidemment à l'expansion du français. En effet, la langue de l'ancien colonisateur est l'une des 5 langues officielles du système des Nations unies et, avec l'anglais, l'une de ses deux langues de travail. Dans ces conditions, toutes les relations, non seulement avec la France, mais avec tous les États du monde, ne peuvent s'établir qu'en français.

### 3- Les menaces pesant sur le français

Cependant, en dépit de cette situation très favorable et très privilégiée, la langue française dans l'Afrique subsaharienne court des risques considérables que l'on peut regrouper en trois risques principaux que sont la concurrence de l'anglais, la montée en puissance de certaines langues vernaculaires nationales et la « créolisation ».

Comme partout ailleurs, la concurrence de l'anglais est très forte et particulièrement redoutable dans la mesure où les trois États les plus importants d'Afrique sont tous les trois anglophones. Il s'agit dans l'Afrique orientale du Kenya, dans l'Afrique méridionale de la République d'Afrique du Sud, et surtout dans l'Afrique occidentale du Nigéria qui sera à la fin de ce siècle le pays le plus peuplé du monde après l'Inde et la Chine. Le danger du « grignotage » du français par l'anglais est particulièrement sensible en Afrique centrale où, pour des raisons certes particulières, le français a été purement et simplement remplacé officiellement par l'anglais. Il s'agit du Rwanda.

La montée en puissance de certaines grandes langues vernaculaires peut également dans certains cas bloquer ou du moins limiter l'usage du français. Il suffit pour cela que, dans un pays donné, l'une des langues locales soit suffisamment répandue et dominante pour devenir la langue nationale. Cela a déjà été le cas à Madagascar (qui n'est d'ailleurs pas un pays africain) où le malgache a remplacé le français comme langue officielle. Ce pourrait être un jour le cas du Sénégal avec le wolof, du Congo-Brazzaville avec le bakongo, du Burkina Faso avec le mossi, de la Guinée avec le foubé, du Bénin avec le fon etc. Cette hypothèse demeure cependant peu probable dans un proche avenir.

La troisième menace est celle d'une certaine « créolisation » du français parlé en Afrique subsaharienne. Il s'agit là d'un phénomène de détérioration du français (lui-même créole du latin comme les autres langues latines) jusqu'à la formation d'une autre langue, bien que dotée de racines communes. Ce phénomène linguistique s'est déjà produit en Haïti, dans certaines Antilles et dans les îles de l'océan indien : Maurice, Réunion, Seychelles. Cependant le processus est très long et il suppose l'absence de contacts intenses et permanents avec le français de France. L'ancien attaché culturel de France en Haïti a d'ailleurs écrit un ouvrage sur la déformation syntaxique du français en Afrique et de cette déformation Françoise Parturier a donné un exemple amusant : pour « pratiquer la prostitution », « faire boutique... ses charmes » ! Or à cette déformation syntaxique s'ajoute une déformation phonétique qui consiste à élider le R au milieu et à la fin des mots et à remplacer le U français par un I.

Ainsi quand un homme très corpulent, mais très gentil, épouse une petite femme mince et fluette, le proverbe créole haïtien dit : « *Fourmi pas jam mourri en bas barrique sic !* » (traduction : une fourmi n'est jamais morte sous une barrique de sucre). Certes, le français n'est pas parvenu à ce point mais dans un lointain avenir le risque existe.

En conclusion, le sort du français en Afrique subsaharienne dépend de celle des deux tendances qui va l'emporter dans ce continent :

- soit la poussée ethnolinguistique (exemple du Biafra, de l'Ogaden, du Katanga) tendant à la formation d'États unilingues ;
- soit la consolidation des États dans leurs frontières actuelles, ce qui favoriserait du même coup l'essor de la langue française dans ces États.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : dans 50 ans, la francophonie mondiale sera très majoritairement africaine, d'où l'intérêt du colloque d'aujourd'hui.

## *Odile Canale, représentant Xavier North*

Veillez recevoir tout d'abord les excuses de Xavier North, qui regrette d'autant plus de ne pas être présent que ce sujet le passionne particulièrement. Il m'a néanmoins livré quelques observations et réflexions qu'il souhaite apporter au débat et je me fais sa porte-parole.

Tout d'abord, la question du français en Afrique est éminemment stratégique. Se fondant sur l'évolution démographique probable et sur les progrès de l'alphabétisation, nombre d'experts considèrent que l'avenir du français est en Afrique. L'OIF estime ainsi que l'Afrique comptera 800 millions de francophones en 2050, dont une écrasante majorité de jeunes. À l'inverse, d'autres experts estiment que l'avenir du français est en Europe dans la mesure où, s'il continue à y perdre du terrain, son avenir est menacé sur le plan international. Ces deux positions ont leur légitimité et leur justification. S'agissant du français en Afrique, la projection communément admise pêche peut-être par excès d'optimisme. Elle suppose en effet que tous les citoyens à naître seront alphabétisés en français, ce qui dépendra de la performance des systèmes éducatifs dans les pays africains francophones. Ce point sera certainement un des objets de la réflexion cet après-midi. Les difficultés sont multiples : la formation des enseignants, la surpopulation des classes, la pénurie de manuels scolaires mais aussi l'hétérogénéité linguistique des élèves. C'est la question, déjà évoquée par la voix de Madame Bourguignon, de la coexistence du français avec d'autres langues, compte tenu de la transition linguistique que l'on observe actuellement en Afrique. Il s'agit d'abord des langues africaines, et l'on prône de plus en plus, à juste titre, en France et dans les pays africains, la scolarisation dans la langue maternelle, mais aussi d'autres langues européennes, l'anglais et le portugais étant également parlés en Afrique. Les Assises de la langue portugaise qui se sont tenues à la Sorbonne la semaine dernière ont montré le nouveau dynamisme de la lusophonie, porté par le Brésil mais aussi par les anciennes colonies portugaises, le Mozambique et l'Angola notamment. S'il est vrai que le français est très présent dans les pays de langue portugaise, les pays francophones comptent quant à eux des communautés lusophones, notamment au Congo. Il n'est pas impossible, par ailleurs, que le chinois s'implante en Afrique. Enfin, on sait que certains pays francophones sont tentés d'introduire l'anglais comme langue co-officielle. En contrepartie cependant, on note des progrès très sensibles du français dans des pays anglophones comme l'Afrique du Sud, le Kenya ou le Nigéria. Le français dans l'Afrique de demain s'inscrira dans ces coexistences.

Ces quelques observations sur les problématiques que la DGLFLF souhaitait poser, bien qu'elle ne soit pas compétente pour apporter des solutions, montrent la complexité mais aussi tout l'intérêt du sujet qui sera traité cet après-midi.

Je vous remercie.

## *Gerrit van Rossum*

Je vous remercie, Madame, pour l'initiative de ce colloque, grâce auquel nous pourrions envisager de façon positive l'avenir du français, et plus spécifiquement en Afrique. Les deux oratrices précédentes l'ont déjà dit, il apparaît que, toutes choses étant égales par ailleurs – toute la question sera de décortiquer en quoi elles consistent – 80 % des locuteurs francophones seront en Afrique à l'horizon 2050. Cette idée que nous serons 700 millions de locuteurs en Afrique est plus positive que le discours décliniste traditionnel qui, quand il est dépourvu de propositions, est plutôt contreproductif. Ce colloque nous apportera des propositions qui permettront d'affronter l'avenir de façon constructive.

Les réflexions que je vais vous soumettre, en trois têtes de chapitre, inspirent l'action que le service des affaires francophones du ministère des Affaires étrangères souhaite mener dans le monde et en Afrique en particulier. Il ressortira des tables rondes à venir beaucoup plus d'idées concrètes sur la façon dont tous les États membres de la Francophonie peuvent avancer ensemble pour faire de la francophonie en Afrique l'avenir de la francophonie.

***L'éducation.*** C'est la priorité première pour maintenir le niveau de francophonie dans les pays africains, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Nos gouvernements et l'OIF devraient davantage s'impliquer pour valoriser la vision francophone de l'éducation dans les enceintes internationales qui en traitent : l'Unesco a son programme « L'éducation pour tous », la Banque mondiale le « Partenariat mondial pour l'éducation », les Nations unies viennent de lancer, sur initiative britannique, « Éducation d'abord ». Si beaucoup de pays d'Afrique bénéficient de portions de ces programmes, il n'y a pas de vision francophone de ce qu'est l'éducation d'avenir en fonction de nos références culturelles communes. L'éducation en Afrique aujourd'hui a évolué : nous sommes passés d'une coopération de substitution à la mise à niveau des ressources locales de nos partenaires. Il nous manque une doctrine scientifique et politique de valorisation de ce que peut être l'éducation dans les pays à système francophone. La France fait autant qu'elle peut et ce qu'elle doit.

Plusieurs programmes d'aide à l'éducation francophone en Afrique sont envisagés cette année par le ministère des Affaires étrangères – un programme d'appui à la formation en français dans les centres régionaux des métiers de l'éducation au Maroc, un programme à Madagascar – et surtout le projet phare du plan d'action de la ministre déléguée chargée de la Francophonie, la formation de 100 000 enseignants en Afrique dans les deux à trois années à venir. Mais la France seule ne suffit pas. Il faut un effort collectif auquel l'ensemble de la communauté francophone internationale participe et apporte sa plus-value.

La Francophonie elle-même, avec l'OIF d'un côté et l'Agence universitaire de la francophonie de l'autre, doit se mettre en cohérence pour apporter une vision d'ensemble du système éducatif, sans segmenter comme on a tendance à le faire entre alphabétisation, éducation de base, enseignement professionnel et technique, enseignement supérieur. J'appelle autant que possible à faire ce travail en synergie avec la Confemen, la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie, la plus ancienne institution de la francophonie. Nous devons défendre collectivement cette vision francophone du système éducatif pour l'Afrique, l'Afrique francophone bien entendu, mais aussi dans les autres pays d'Afrique. Notre intérêt est d'amener le français dans les systèmes éducatifs de l'ensemble de ce continent porteur d'avenir.

***Le multilinguisme.*** Nous défendons collectivement un multilinguisme d'inclusion et non un multilinguisme d'exclusion. Le français n'est plus depuis longtemps l'héritage colonial. Il doit cohabiter avec les langues locales, qui donnent aux pays africains leur identité culturelle. La langue française et la culture d'origine francophone doivent apprendre à vivre avec ces cultures. Dans la perspective du multilinguisme d'inclusion, nous devons réfléchir aux politiques linguistiques de chacun des États de la francophonie qui souhaitent la valoriser afin qu'elles permettent au français de se développer sans être vu comme quelque chose d'exogène s'imposant aux pays. C'est important pour que la francophonie continue à vivre en Afrique.

***La francophonie économique.*** Cet aspect de la question m'occupe beaucoup en tant que président de la commission économique des instances de l'OIF. Il ne sert à rien de former en français sans valoriser cette langue dans la vie quotidienne, principalement pour les jeunes qui font la démarche de l'apprendre jusqu'à l'enseignement professionnel ou supérieur. Il s'agit de la valoriser dans le parcours professionnel des jeunes qui intègrent le marché du travail, car la richesse de l'Afrique, c'est sa jeunesse. Il faut aussi agir auprès de nos opérateurs économiques pour créer le « réflexe francophone », qui fait défaut aujourd'hui, dans les échanges économiques entre partenaires du monde francophone, dans ce que le ministre Laurent Fabius appelle la diplomatie économique. Les chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie réunis à Kinshasa ont demandé à l'OIF et aux États membres d'accomplir ce travail d'ici le prochain sommet. C'est en agissant concrètement, en associant partenaires publics et privés, en sensibilisant les entreprises au fait que les marchés francophones sont peut-être leurs marchés naturels, c'est en nourrissant la francophonie sur le plan de la vie quotidienne et de l'avantage comparatif qu'elle apporte par rapport à d'autres zones d'intégration géolinguistique ou économique que l'on défendra aussi son avenir sur le continent africain.



## *Joseph Paré*

Mesdames, Messieurs, Distingués invités,

Avant tout propos, je voudrais remercier les membres du Cercle Richelieu Senghor de m'avoir invité à prendre la parole à l'ouverture de ce colloque. La pertinence du thème que vous allez discuter a été largement démontrée par les précédents orateurs sans qu'il ne soit nécessaire de revenir là-dessus.

Une langue vivante dans un continent en mouvement : enjeux et perspectives du français dans l'Afrique de demain, cette thématique révèle à la fois un constat et induit une interrogation sur le devenir de la langue française en Afrique.

Le constat met en évidence deux dynamiques qui se fécondent.

La première dynamique c'est que l'Afrique est un continent en pleine mutation. De nombreux chercheurs et analystes ont mis en exergue les caractéristiques principales de ce mouvement, de cette mutation : taux de croissance en constante évolution pendant que celle-ci stagne voire régresse dans d'autres parties du monde ; plus grand accès des populations aux services sociaux de base ; forte croissance démographique avec une proportion importante de jeunes etc. Tous ces atouts contribuent à changer le visage du continent africain de sorte qu'on peut convenir qu'il s'agit, sur de nombreux plans, d'un « continent en mouvement ».

La seconde dynamique est relative à l'usage de la langue française par les Africains. Avec l'école et l'urbanisation, le nombre de franco-aphones est en train de diminuer au point où certains spécialistes prédisent que l'Afrique sera, dans quelques années, le continent avec le plus grand nombre de locuteurs de la langue française.

Il convient cependant de préciser que cet usage de la langue française a été acclimaté au point où cette langue française n'est pas toujours l'identique de celle des bords de la Seine.

Aussi bien dans la littérature, la presse que dans l'usage populaire, le français est revisité au point où l'on peut avancer que cette langue retrouve une nouvelle vitalité. Que ce soit par la resémantisation, les constructions asyntaxiques, la trahison créatrice, le français en Afrique peut être considéré comme une « langue vivante ».

Quelques exemples suffisent à se rendre compte. Dans son roman, *Les Soleils des indépendances*, célèbre pour sa désarticulation de la langue française, Feu Ahmadou Kourouma écrit dès l'entame : « Il y a une semaine qu'avait fini Koné Ibrahima ou disons-le en malinké il n'avait pas supporté un petit rhume ». Cet extrait indique une resemantisation du mot « fini » pour annoncer la mort.

Les Malinké ayant deux manières d'annoncer la mort, l'usage du verbe finir signifie que le défunt n'a pas de successeur à l'image du personnage principal du roman qu'est Fama. Sinon cette mort aurait été annoncée par le verbe partir selon la culture malinké.

Par ailleurs, la transposition du parler malinké par pure traduction se retrouve dans l'expression « n'avoir pas supporté un petit rhume » pour dire que l'intéressé est mort à la suite d'une maladie bénigne.

Dans son recueil de poèmes, *Ça Tire sous le Sahel*, Pacéré Titinga F. écrit dans son poème intitulé *Le carnaval de danse*

« ...la girafe tremble

Tremble avec sa progéniture... »

Ici le verbe trembler ne signifie pas avoir froid ou peur mais plutôt renvoie à la danse des Mossés nommé le warba et qui se pratique en faisant vibrer le corps comme si l'on tremblait.

La presse francophone fourmille également d'exemples. Dans le quotidien burkinabè, l'Observateur Paalga, le personnage de Nobila Cabaret dit dans l'un de ses soliloques « Il m'a donné un chéquillon » pour parler d'un chèque dont le montant n'est pas élevé.

Au regard de ces deux dynamiques qui se fécondent, on peut s'interroger sur le statut de la langue française dans l'Afrique de demain en termes d'enjeux et de perspectives.

Loin d'épuiser le débat sur cette question, je me contenterai d'indiquer quelques pistes que vos discussions permettront sans doute d'approfondir.

La langue française est en situation de diglossie aujourd'hui dans les anciennes colonies de la langue française. Elle est passée du statut de langue dominante à celui de langue en concurrence avec des langues locales ou d'autres tels que l'Anglais, le Portugais, l'Arabe, le Chinois etc. Ne bénéficiant plus de la loi d'airain qui en faisait la langue dominante, elle devra désormais accepter le statut de langue partenaire.

En tant que langue d'usage, elle a été réappropriée par les Africains comme instrument de construction d'une identité hybride complémentaire mais non exclusive. De ce point de vue, la langue française doit participer avec les autres éléments culturels et anthropologiques à la construction des nouvelles identités africaines, à la réappropriation des savoirs locaux mais aussi d'intégration dans la mondialisation.

La langue française dans l'Afrique de demain peut représenter un enjeu et ouvrir de nouvelles perspectives à la francophonie autant au plan de la pérennisation du médium qu'à celui économique.

Les exemples mentionnés précédemment indiquent qu'en se réappropriant le français, les Africains en ont réaménagé l'armature pour permettre à cette langue de mieux exprimer leurs états et affects. Dans ces conditions, la langue française tout en se revitalisant acquiert un plus grand nombre de locuteurs. Toute chose qui a une incidence autant sur le plan culturel qu'économique.

Dans les prochaines années, l'Afrique sera sans doute l'un des continents avec le plus grand nombre d'habitants avec un large marché aux nombreuses potentialités. Dans ce vaste marché, il y a sans doute place pour faire de bonnes affaires pour les acteurs francophones en investissant dans les secteurs clefs du développement. Pour réussir le pari de la francophonie économique, des jalons sont posés mais il y a lieu de lui donner forme et consistance.

Mesdames, Messieurs, Distingués invités,

Pour conclure mes propos, j'emprunte ces vers du poète burkinabè Pacéré Titinga F. qui écrit dans *Ça tire sous le Sahel* :

« Si la termitière vit, Il faut qu'elle ajoute de la terre à la terre »

En paraphrasant le poète, je dirai que si la francophonie veut se donner une chance en Afrique, il lui revient d'être moins frileuse vis-à-vis de l'Afrique en instaurant avec elle de façon générale, pas seulement avec les pays uniquement francophones, un partenariat dynamique.

De ce point de vue, il est heureux de constater que des pays africains qui ne sont pas initialement francophones adhèrent aujourd'hui à notre organisation. Au-delà du partage d'une langue, il faut viser la complémentarité dans ce monde globalisé.



## **La langue française : statut actuel et avenir du français dans l'Afrique subsaharienne**

*Modérateur : Ivan Kabacoff, responsable communication TV5 Monde, présentateur de l'émission Destination francophonie*

*Jérôme Ollandet, professeur, diplomatie, historien*

*Jacques Barrat, professeur émérite de géopolitique Panthéon-Assas Paris 2, membre de l'Académie des sciences d'Outre-Mer, ancien secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse*

*Lucien Pambou, professeur de sciences économiques et politiques, chargé de cours à l'université Paris 13 Villetaneuse, membre du comité de rédaction de Politique africaine, éditorialiste sur Africa 24 TV*

### **Ivan KABACOFF**

Pour lancer le débat, je voudrais poser quelques questions chocs. Quelle est la véritable place du français dans les systèmes éducatifs africains ? Parle-t-on français dans la rue en Afrique ? Dans les campagnes ? Les jeunes africains sont-ils encore attirés par la langue française quand les frontières de la francophonie du Nord se ferment ? La langue française est-elle encore un facteur réel de développement dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de l'économie ou de la vie sociale ? Quelle est la vraie place du français dans les organisations internationales, notamment à l'Organisation de l'unité africaine, qui fête ses 50 ans cette année ? Que penser de la tentation qu'ont certains pays francophones de faire de l'anglais leur langue officielle ? Quels sont les enjeux pour la langue française de l'extension de la présence économique chinoise sur le continent ? Finalement, qu'en est-il de ce lien que constitue la langue française en Afrique et qui est la garantie de la présence et du développement de la francophonie sur tout le continent et dans le monde : s'agit-il d'un cadre, d'un carcan, d'une ouverture, d'un frein ou d'un espoir pour l'avenir ?

## *Jérôme Ollandet*

En Afrique, le français est encore une langue très vivante. C'est pourquoi je me suis demandé, en réfléchissant au thème de ce colloque, qui dénote une certaine inquiétude, s'il y avait péril en la demeure. Je me trouvais il y a quelques jours à Addis-Abeba pour le sommet des chefs d'États de l'Union africaine où j'ai pu constater combien la langue française était présente : tous les débats se déroulaient dans les deux langues, l'anglais et le français.

Appartenant à la Conférence internationale sur la région des grands lacs, essentiellement composée de pays anglophones, je passe le plus clair de son temps dans les pays anglophones et je constate que les gens y parlent le français par seul goût pour cette langue. À Lusaka, en Zambie, qui est la ville la plus anglophone de cet espace, on trouve des clubs où l'on se rend pour parler français. Comment permettre ce genre d'initiatives ? Ce n'est pas la même chose que devenir, comme cela a été mon cas, francophone par le fait colonial et par l'école. Les institutions de la France, alliances françaises et centres culturels, sont présentes, mais on connaît leurs limites par rapport à ce genre d'initiatives. La promotion de la langue française par les institutions de la francophonie ne tient pas compte de ce qu'est pour nous, pays africains, la francophonie, à savoir le génie de parler plusieurs langues, parmi lesquelles le français. Lorsque cette question du français en Afrique est évoquée, il est toujours fait allusion à une guerre des langues, alors qu'elle n'apparaît pas du tout dans nos rencontres en Afrique. Chacun s'exprime dans la langue qu'il maîtrise, et les interprètes sont présents pour traduire – il nous arrive de bloquer une réunion quand telle version, française ou portugaise, n'est pas prête.

Le français a sa place en Afrique à condition qu'il sache cohabiter avec les autres langues, les langues européennes et les langues africaines. J'ai fait allusion au portugais : le long de la côte d'Angola, du Gabon, du Congo, on le parlait quatre siècles avant qu'on ne parle le français ou l'anglais. Aujourd'hui, avec le poids considérable de l'Angola dans la sous-région et le retour en force du Brésil en Afrique, particulièrement en Afrique centrale, le portugais va reprendre sa place historique. Le français doit aussi cohabiter avec nos langues. On parle souvent d'une multitude de langues en Afrique, alors que dans mon pays par exemple, nous n'avons que deux langues nationales, le kituba et le lingala, qui sont très proches. Si on fait en sorte que ces langues ne s'éteignent pas, il n'y a pas de risque pour le français. Il faut en effet craindre le rejet que l'on constate en Afrique du Sud : les écoles où l'on réapprend les langues locales comme le tswana ou zoulou sont pleines, car l'afrikaans ou même l'anglais ont constitué une spoliation de notre être. Il faut donc revenir à nos langues et éviter qu'en les acculant aux derniers retranchements on ne provoque un tel retour de manivelle.

## *Jacques Barrat*

Permettez-moi tout d'abord de dire que j'admire la manière dont les vrais problèmes ont été posés par les différents orateurs et que tout ce qui a été dit me paraît non seulement intéressant mais juste. Pour ma part, je voudrais insister sur quelques points en préambule à notre débat.

Tout d'abord un point de terminologie. Réserveons le terme de francophonie « avec un petit f » à l'ensemble de ceux qui, selon la belle formule de Maurice Druon, ont le français en partage. Celui-ci a également eu raison de dire que la francophonie était une géopolitique : c'est même plus, c'est un kaléidoscope, y compris en Afrique. Quant à la Francophonie « avec un grand F », c'est l'ensemble des structures organisationnelles, c'est l'OIF. Dès lors que l'on différencie bien la francophonie de l'OIF, on sait si l'on désigne des problèmes relatifs à la langue ou bien des tâches plus concrètes et précises qui relèvent d'institutions.

Il est important de rappeler également que les Français se moquent de la francophonie : elle n'apparaît dans aucun de nos manuels scolaires et aucune de nos universités n'y a jamais consacré un programme, même si avec notre ami Michel Guillou ainsi que quelques confrères de l'Académie des sciences d'outre-mer, nous essayons, ici ou là, en particulier à Bordeaux, de transmettre aux étudiants quelques idées simples sur ce qu'il en est.

La francophonie est un kaléidoscope : le Gabon comprend 85 % de francophones et près de 90 % des enfants y sont scolarisés, le Congo serait le premier pays francophone du monde si tous les enfants étaient scolarisés, le Mali a les statistiques de francophones les plus faibles même si par ailleurs la demande de France y est sans doute la plus forte... Je crois qu'il faut que nous assumions l'histoire de la francophonie. Quand le géographe Onésime Reclus, le frère d'Élisée Reclus pris sur les barricades, emploie le mot francophonie, c'est dans une définition purement linguistique. C'est grâce à des hommes politiques français et grâce à des sommets que, partant de la francophonie (avec un petit f), on en est arrivé à ces constructions politiques d'autant plus prestigieuses qu'elles ont été voulues par des hommes de grande envergure. Je pense à Léopold Sédar Senghor et Abdou Diouf bien sûr, je pense à tous les pères de la Francophonie qui se trouvaient hors de France, à Bourguiba, à Sihanouk, à un grand homme politique du Niger. La qualité de ces hommes a fait qu'aujourd'hui la francophonie n'est pas seulement un kaléidoscope, mais qu'elle a une richesse qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Autre remarque sur l'OIF, je regrette sa tendance actuelle à s'élargir sans approfondir : faire entrer l'Autriche ou la Slovaquie ne me semble pas une priorité dans la mesure où la francophonie de leurs habitants n'est pas une évidence.

Concernant le multilinguisme, que nous aurons à aborder cet après-midi, on sait très bien qu'un enfant parlant déjà bien sa langue maternelle, le bamiléké par exemple, apprendra plus facilement le français à l'école. Il ne faut pas que le français remplace les langues nationales, régionales ou vernaculaires, selon la façon dont on veut les appeler – je pense là à l'ancien ministre de l'Éducation nationale que fut l'ambassadeur du Burkina Faso.

Il faut aussi souligner que quantité et qualité ne riment pas bien ensemble. Le problème numéro un de l'Afrique aujourd'hui, outre quelques scories de décolonisation mal faite, réside dans la faillite des systèmes éducatifs. La France n'a pas à donner de leçon en la matière, le français étant en difficulté d'abord et surtout en France. Parce qu'il y est de plus en plus mal enseigné – je suis moi-même enseignant ! – mais aussi sans doute parce qu'il est de moins en moins apprécié dans sa rigueur et dans ce qui fit sa force, à savoir son extraordinaire précision, par rapport à d'autres langues comme l'anglais. Autre « drame », le « *basic french* » n'existe pas alors qu'existent le *globish* et le *basic american*. Il est vrai qu'il est plus facile et plus rapide pour un commerçant pakistanais d'apprendre le *basic american* que le français de Molière, Racine ou Corneille.

## ***Lucien Pambou***

Mesdames et Messieurs, je vais vous surprendre car pour moi, la langue française en Afrique n'est pas une question, c'est un vaste projet de refondation, projet que je vais essayer de lire avec vous à travers les quatre fenêtres politique, culturelle, linguistique et économique.

***La fenêtre politique.*** À l'aspect linguistique par lequel le géographe Onésime Reclus valorisait la francophonie, j'ajoute l'aspect spatial. On retrouve cette spatialisation de la langue en Afrique. Les pays africains ont été colonisés et décolonisés, ils ont en partage la langue française. Elle est la langue officielle de 13 pays sur la trentaine que compte l'Union africaine, dont celui auquel j'appartiens, le Congo-Brazzaville. Cependant, si l'on quitte le plan national pour se placer sur le plan institutionnel africain, on note une opposition tensionnelle entre l'anglais et le français. C'est ainsi que la plupart des commissaires de l'Union africaine sont anglophones, dont la présidente de la commission elle-même, Madame Nkosazana Dlamini-Zuma, tandis que 30 % des ouvrages de la bibliothèque de l'Union sont en anglais. Si le français est bien une langue de travail, l'ambassadeur à mes côtés l'a dit, elle a tendance à être supplantée par l'anglais.

Constatant cela, les États de l'Union africaine pourraient proposer une refondation de la langue française. Elle ne peut se faire qu'en relation avec la France, qui constitue la norme, la référence. Cela suppose de la part de la France une plus grande offre de français, notamment à travers l'accueil d'étudiants africains. Or pour des raisons tensionnelles politiques, la France a tendance à limiter sa capacité traditionnelle d'accueil. La demande de culture portée par la langue française est également très forte, mais l'offre est relativement insuffisante. Il faudrait plus de temps pour analyser les autres problèmes relevant de la politique.

***La fenêtre culturelle.*** Les indicateurs de dimension montrent que le nombre de locuteurs français augmente depuis une trentaine d'années, mais que leur proportion diminue au profit de l'anglais. Il faut autant s'en féliciter que s'en désoler. Sortir de cette situation implique de repenser les systèmes éducatifs et, d'une certaine manière, de mettre en exergue la tension entre les approches culturelles liées à la maîtrise de la langue française et les approches liées aux valeurs des pays, la tension entre la norme, c'est-à-dire la langue française, et les autres normes. Les écrivains expriment cette tension. Kourouma, que Monsieur l'ambassadeur du Burkina Faso a cité, disait « Je pense en malinké, j'écris en français », c'est-à-dire qu'il traduisait le malinké en cassant le français non pas pour l'abolir, mais pour retrouver un rythme africain.

De même Sambène Ousmane dont le seul regret était, selon ses dires, de ne pas écrire dans une langue nationale. Le président Senghor a fait l'objet de très nombreuses critiques pour avoir affirmé « Je suis nègre et je pense en français », le français lui permettant de relier Lautréamont, Hugo, Corneille et les autres. Au lieu de craindre la disparition de la langue française en Afrique, il est préférable de s'armer de patience et d'apporter des réponses.

***La fenêtre linguistique.*** Il faut établir des lignes de partage et de cohabitation et que les africanismes lexicaux aient leur place dans la langue française. Je sais très bien que cela peut être considéré comme une mise en péril de la norme, mais quelle est la norme entre deux langues compétitives ?

***La fenêtre économique.*** L'aspect économique de la langue est fondamental. L'Afrique est aujourd'hui traversée par une diversification de ses partenaires économiques, avec l'arrivée de la Chine et du Japon, diversification qui mettrait en péril la langue française. Je vous rassure : même si des jeunes vont étudier en Chine ou au Japon, la culture et la langue françaises ont encore de beaux jours devant elles. Encore faut-il apporter des réponses. Le responsable du Quai d'Orsay Monsieur Gerrit van Rossum en a esquissé une partie avec la création de la direction des entreprises françaises au Quai d'Orsay. Cette initiative permet de concilier les savoirs économiques et les savoir-faire économiques, car c'est bien cela qui manque. Il a mis l'accent sur les marchés naturels, mais ils ne le sont pas dans un contexte de compétition importante.

En conclusion, il ne faut pas désespérer de la langue française, mais plutôt la refonder pour que les générations à venir, qui seront de plus en plus urbanisées, continuent de croire en cette langue. Cela implique de passer des déclarations de principe à des actes politiques, culturels, linguistiques et économiques forts et visibles.

## ***Discussion avec la salle***

### **Une personne dans la salle**

Étant tuteur d'étudiants chinois dans les grandes écoles françaises qui apprennent le français, je me demande si l'on retrouve en Afrique ces Chinois francophones comme interlocuteurs de leurs homologues Africains ?

### **Lucien Pambou**

Il n'y a pas de statistiques qui le montrent, mais il est possible que cela entre dans la politique stratégique de la Chine. Les pays asiatiques, et la Chine en particulier, qui sont restés longtemps en marge des affaires économiques, estiment que le temps est venu et que tous les moyens sont indispensables à la bonne marche des affaires à leur avantage. La maîtrise de la langue en fait partie.

### **Jérôme Ollandet**

J'ajouterai que les Chinois travaillant en Afrique francophone apprennent le français au contact des ouvriers. Ainsi les Chinois apprendront peut-être plus le français en Afrique qu'à Paris !

### **Monsieur Guillou, professeur à l'université de Lyon**

La mondialisation, élément nouveau, doit être prise en compte dans la mesure où elle s'accompagne d'un fort courant de pensée considérant que le monde évolue vers une langue unique, l'anglais. Le choix entre une langue unique ou le multilinguisme est la clé de l'avenir du monde. C'est aussi un problème français. Avec la loi Fioraso, la France prend officiellement position pour la langue unique. Je suis pour le multilinguisme, pour que les enfants français apprennent plusieurs langues, mais je ne suis pas pour qu'on enseigne en anglais.

### **Fatma Mejri, sociologue à la retraite**

La France doit comprendre que ses enfants, qu'elle a bien éduqués, ont grandi. Sans vouloir généraliser, les Français ont gardé une certaine fierté avec leur langue. Ils pourraient aussi se montrer plus ouverts sur l'Afrique. Pour faire aimer le français, une idée serait de nommer des ambassadeurs qui parlent couramment la langue du pays, à l'exemple de l'ambassadeur de Tunisie avec l'arabe : cela fait plaisir.

**Guy Morin**, président du comité de soutien des écoles spéciales de Brazzaville

Je rentre de Pondichéry où j'ai été à la fois sidéré et mécontent de voir que l'alliance française y a augmenté ses tarifs de plus de 50 %. Avec sœur Marguerite ici présente nous essayons d'ouvrir à Pondichéry une école d'enseignement du français ouverte aux pauvres. Suite à ce voyage, j'ai décidé de m'investir sur les anciens comptoirs français où la langue est en train de se perdre et où l'on sent les Français abandonnés par la France.

**Lucien Pambou**

Pour répondre au professeur Guillou, je crois qu'il ne faut pas avoir peur de la mondialisation. Il ne faut pas confondre mondialisation et globalisation. La globalisation, terme anglo-saxon, implique des modèles de production et de consommation uniformes. La France retient le concept de mondialisation, qui au contraire valorise les différences. Il lui revient en revanche d'accepter qu'elle est une grande nation alors qu'elle donne l'impression de ne plus croire en elle, en ses produits, en ses stratégies, en ses modèles. Dans la globalisation, elle laisse des pans entiers de sa langue et de son économie aller à vau-l'eau.

L'introduction de anglais à la faculté par la loi de Madame Fioraso est un protocole de moyen terme pour donner la possibilité aux étudiants d'être capables de manier plusieurs langues. On peut le refuser d'un point de vue politique. Cependant la plupart des ouvrages d'économie par exemple sont en anglais et les étudiants qui ne le lisent pas dans le texte ont des problèmes. Et nous savons tous ce que donne notre apprentissage à l'école des langues et les difficultés que cela implique dans les entreprises, car les Français ne maîtrisent pas les langues étrangères. Il ne faut pas voir dans les langues un impérialisme, mais un point de contact nouveau.

**Michel Guillou**

Je suis d'accord pour que les jeunes français parlent plusieurs langues, mais pas d'accord pour qu'on enseigne en anglais. Il s'agit de savoir si la France doit suivre l'exemple de certains pays du Nord où l'enseignement est donné en anglais. C'est déjà quasiment le cas dans les écoles de commerce et dans les grandes écoles. Je vous pose une question, à vous Africains : continuerez-vous à enseigner en français dans l'enseignement supérieur si nous, en France, enseignons en français ?

**Lucien Pambou**

L'enseignement se fera dans les deux langues. Il ne faut pas avoir peur de la langue anglaise. Il faut que la France construise des éléments de réponse au lieu de rester en situation de victimisation permanente. Elle a des atouts importants et doit les valoriser.

Eugène Ionesco, Jonathan Littell et tant d'autres ont écrit en français. Je pense que l'anglais doit être un point de contact avec le français. Ce contact doit permettre à la France de retrouver la place qu'elle est en train de perdre faute d'apporter des réponses concrètes.

### **Jérôme Ollandet**

Nous autres Africains francophones sommes très absents dans les institutions des Nations unies et nous savons que cela se joue lors des tests d'entrée, majoritairement en anglais. Enseigner plusieurs langues est une bonne chose, je suis d'accord, et mon pays l'a compris, mais il faut poser le problème des langues en termes de complémentarité plus que de rivalité.

### **Myriam-Odile Blin**

À mon avis, il y a une bataille linguistique entre les différentes langues dominantes dans le monde, bataille qui passe par les médias, le cinéma, les produits culturels, les contenus sur Internet... J'aimerais savoir en quoi, si j'ai bien compris ce qu'il a voulu dire, le vaste maillage des centres culturels et des alliances françaises ne répond pas pour Jérôme Ollandet aux attentes des Africains francophones.

### **Jérôme Ollandet**

Ce n'est pas que ces centres ne travaillent pas comme il faut, mais il y a des limites à procéder par les voies formelles. Elles sont souvent très difficiles à cerner et à mouvoir. Les diplomates sont tenus à certaines choses, ils doivent rendre des comptes. S'organiser volontairement pour parler français est une façon de contourner la difficulté.

### **Une personne dans la salle**

Je suis le président de la diaspora indienne en France et fier d'être francophone. Il y a un grand désarroi en Inde. Depuis 2007, avec notre organisation, l'Organisation globale du peuple indien d'origine, je mène un combat pour que la langue française soit réintroduite au moins dans les anciens comptoirs français. La demande est très grande dans le commerce. Le président a bien parlé, le message est bien passé, nous attendons maintenant de l'OIF des actions concrètes.

### **Michel Rudnianski**

Je voudrais réagir aux propos du professeur Guillou. Je comprends son souci qui est justifié. Cependant, dans la bataille linguistique, il peut y avoir des stratégies de contournement.

Le CNAM offre depuis des années à la fois des masters LMD qui s'inscrivent dans le processus de Bologne et des MBA entièrement enseignés en anglais. L'avantage est d'attirer des populations qui autrement ne viendraient pas étudier en France. Comme ces étudiants doivent également suivre des cours en français, cela a pour conséquence de les familiariser avec la culture française. Nous avons à peu près 20 % d'étudiants africains.

### **Jacques Barrat**

J'ai également vu dans nos universités de nombreux étudiants Nigériens qui ayant d'abord choisi les cours en anglais sont repartis francophones. De même que les Chinois ont tout intérêt à apprendre le français s'ils veulent continuer à commercer avec l'Afrique, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont compris qu'il fallait former des personnes qui parlent français, ne serait-ce que pour avoir de bons diplomates, et ces pays comptent pour beaucoup dans l'augmentation du nombre d'apprenants du français en Afrique.

### **William Bennichou**

Après avoir consacré toute ma carrière à l'Afrique, j'ai quitté le quai d'Orsay il y a quelques mois et je vais en profiter pour sortir de mon devoir de réserve. La question est de savoir si le milliard de francophones supplémentaires en 2050 seront de bons locuteurs. Nous assistons depuis plusieurs années à l'effondrement de l'aide publique au développement et à une fuite en avant vers le multilatéral. Dans ce contexte, je ne vois pas comment la France pourrait porter une certaine idée de la Francophonie avec un F majuscule et accompagner le développement indispensable des systèmes éducatifs en Afrique. Les Africains eux-mêmes pourraient constituer des fonds souverains pour accompagner la réforme des systèmes éducatifs, de préférence harmonisée, comme le font les Chinois, les Brésiliens ou les Indiens dans le domaine économique. Les Africains ont un choix à faire : ou ils veulent que le français tienne le rang à l'horizon 2050, ou ils se laissent porter par la mode du multilinguisme.

Sur la question économique, qu'est devenu le forum francophone des affaires ? Les hommes d'affaires francophones implantés en Afrique ont également une responsabilité dans la relance et la promotion de la langue française.

Dernier point, comment voyez-vous les diasporas africaines francophones jouer un rôle dans la promotion future du français, pour conforter ce que j'appellerais non pas une langue commune mais un patrimoine commun ?

**Jérôme Ollandet**

Votre inquiétude sur la qualité du français parlé en Afrique est inutile parce que nous n'avons pas voulu créoliser le français. Nous nous exprimons avec des figures de style et pour nous, ce n'est pas du mauvais français. Par exemple, lorsqu'on dit le matin à un petit enfant qui sort avec la figure sale d'aller se laver « les yeux », cela a du sens : les yeux que j'ai la journée pour voir le monde ne sont pas les mêmes que ceux que j'ai la nuit dans le sommeil. Alors qu'aller se laver « la figure » ne signifie rien.

**Lucien Pambou**

Monsieur Bennichou a raison, une relation suppose deux partenaires. Dans ce que j'appelle le vaste chantier de refondation, la France reste malgré tout la matrice, le premier vecteur de la langue française, aussi doit-elle, comme le saumon, remonter la rivière qui l'a déportée vers l'aval pour se redynamiser. De cette redynamisation du centre viendra celle de la périphérie.



## **Quelle est l'attractivité actuelle de la langue française pour les Africains ?**

*Modérateur : Francis Kaptindé, journaliste, ancien rédacteur en chef de Jeune Afrique, ancien porte-parole du HCR*

*Jacques Nyemb, avocat à la Cour, co-fondateur du collectif Oser l'Afrique*

*Dieneba N'Diaye, directrice de LinguaPassion*

*Thierry Cornillet, président-fondateur de l'Association internationale des régions francophones*

### **Francis Kaptindé**

Permettez-moi d'ouvrir la séance en vous racontant brièvement deux expériences personnelles. Visitant récemment Madagascar pour la première fois, j'ai été très surpris par la prédominance de la langue malgache, ce qui, en soi, est une bonne chose, l'objectif d'une langue étant de permettre au plus grand nombre de communiquer, mais aussi par la piètre qualité du français de ceux qui se risquent à le parler : la langue française est autant massacrée à Madagascar que sur TF1 en France ! La seconde anecdote s'est passée tout à l'heure. Avant de vous rejoindre, j'ai transmis par courriel l'agenda de notre colloque à un ami togolais qui m'a demandé en réponse comment je pouvais consacrer une heure de mon temps à l'attractivité à peu près nulle, à l'en croire, de cette langue. Cette réaction pour le moins provocatrice est celle d'un Africain francophone qui travaille aux Nations unies, où la langue française est malmenée.

## *Jacques Nyemb*

Qui se rappelle que les camerounais parlaient allemand il y a quelques années encore ? Qui se rappellera dans quelques années que les rwandais parlaient français ? Dans un environnement linguistique fortement concurrentiel comme c'est le cas aujourd'hui, la question de l'attractivité de la langue française pour les africains relève d'une certaine actualité. De plus, représentant aujourd'hui les deux tiers de la population sur le Continent, la jeunesse africaine se trouve être au cœur de cette question. Et, sur ce point, le collectif *O.S.E.R. L'Afrique*, réseau ayant pour objectif de favoriser l'implication des jeunes africains du Continent et de la diaspora dans le développement de leur pays et de leur continent et présent dans une dizaine de pays sur le Continent, peut apporter des réponses.

Précisons d'ores et déjà à titre liminaire que le débat entre langue unique et multilinguisme ne se pose aucunement pour les jeunes africains. Notre approche est clairement multilingue. Rajoutons également à cela que, s'agissant du multilinguisme, ce dernier ne peut se construire que sur un socle indélébile : celui des langues locales africaines. On assiste aujourd'hui à un véritable regain d'intérêt pour les langues locales africaines auprès de la jeunesse africaine qui prend conscience qu'elle ne pourra se projeter et contribuer à la mondialisation qu'en y apportant sa propre contribution et ses propres richesses intellectuelles ou encore culturelles (y compris linguistiques).

Dès lors, face à un multilinguisme assumé, la seule question qui se pose est celle de la place que peut occuper le français parmi les différentes langues que l'on peut être appelé, aujourd'hui ou demain, à parler en Afrique. Auprès des jeunes Africains, deux lignes complémentaires se dégagent dans l'appréhension de la place et de l'attractivité de la langue française : une approche utilitariste et une approche inclusive.

***L'approche utilitariste.*** Tout jeune - qu'il soit africain, européen ou asiatique - qui s'interroge aujourd'hui sur son avenir professionnel ou universitaire se demande d'abord dans quelle région du monde il pourra le mieux s'épanouir. C'est ensuite à partir de là qu'intervient le choix de l'apprentissage de la langue qui lui permettra de répondre à ses aspirations. Le *Carnet de la jeunesse pour l'Afrique*, que nous avons publié en 2012 dans le cadre du Collectif *O.S.E.R. L'Afrique*, fait ressortir quatre aspirations principales pour chaque jeune africain. Dès lors, nous pouvons utilement nous demander si la langue française est un outil permettant de donner corps à ces aspirations.

La première aspiration est d'incarner l'Afrique, l'Afrique de nos rêves, et, plus encore, d'incarner le changement en Afrique. Sur ce point et à ce jour, le français nous aide certainement à répondre à cette aspiration car nous utilisons souvent ce *médium* pour nous réapproprier la culture africaine<sup>1</sup>. Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'un réservoir infini de savoirs reste inexploré aujourd'hui par la jeunesse africaine parce qu'accessible uniquement à travers le *médium* des langues locales africaines. Le pas doit donc être fait par ceux des jeunes Africains qui ne l'ont pas encore fait vers un apprentissage des langues locales. Toutefois, force est de constater que le français reste un outil certes incomplet mais permettant de répondre à cet appétit culturel et identitaire de la jeunesse africaine.

La deuxième aspiration qui semble animer la jeunesse africaine est de se regrouper et de travailler en synergies. Là encore, le français peut constituer un avantage en tant qu'outil de communication dans des pays où la diversité des langues locales peut rendre la communication difficile entre les différents acteurs. Il y a bien entendu une limite à cela, puisque l'Afrique n'est pas uniquement francophone. D'ailleurs, avec notre *Carnet de la jeunesse pour l'Afrique* (publié uniquement en français à ce jour), le Collectif *O.S.E.R. L'Afrique* se heurte lui-même à des barrières linguistiques en voulant toucher toute l'Afrique. Ce type d'obstacles justifie donc pleinement le désir pour certains Africains d'encourager l'émergence et la promotion d'une langue continentale unique. En ce sens, la décision prise par l'Union africaine de l'usage du swahili comme première langue officielle africaine paraît très encourageante, d'autant que le choix du swahili paraît relativement consensuel. Notre *Carnet de la jeunesse pour l'Afrique* débute lui-même en interpellant la jeunesse africaine en swahili : « *Amuka*<sup>2</sup> ».

La troisième aspiration est d'innover. Les jeunes ont envie d'offrir de nouvelles solutions aux problèmes qui se posent sur le Continent ou dans le monde. Le constat quant à l'utilité de la langue française est ici encore plus mitigé dans la mesure où la langue de l'innovation aujourd'hui est plutôt l'anglais. En effet, parler anglais semble aujourd'hui primordial et nécessaire, y compris pour les jeunes entrepreneurs du Continent désireux d'appréhender notamment les nouvelles technologies. De ce point de vue, les jeunes « francophones » du Continent peuvent donc éprouver, dans un environnement globalisé comme le nôtre, de nombreuses difficultés pour appréhender les innovations actuelles. Toutefois, n'oublions pas que les innovations les plus retentissantes seront certainement, d'abord et avant tout, la concrétisation de nos savoir-faire traditionnels et le reflet de nos innombrables richesses culturelles.

<sup>1</sup> À titre d'exemple, de nombreux ouvrages permettant aux jeunes africains de se réapproprier leur culture sont écrits en langue française.

<sup>2</sup> « Réveillez-vous » en swahili

Enfin, la dernière aspiration clé que nous avons décelée auprès de la jeunesse africaine est de rayonner. La jeunesse africaine a envie aujourd'hui de porter sa voix dans les cercles de décision mondiaux et d'une manière générale, dans la culture mondiale. La jeunesse africaine a envie de participer à la marche du monde et de contribuer à l'édification de cette « culture mondiale » qui transcenderait les clivages et les différences. Dans le *Carnet de la jeunesse pour l'Afrique*, nous parlons justement de cette « mondialisation africanisée » et de cette « africanité mondialisée » que nous appelons de nos vœux. Sur ce point, étant avec l'anglais la seule langue parlée sur tous les continents, le français peut indiscutablement aider la jeunesse africaine à rayonner dans le monde. Toutefois, rien n'exclut de rêver d'un monde où, sur tous les continents, en plus du français et de l'anglais, l'on parlera également swahili et mandarin.

Du fait de cette approche utilitariste, et vous l'aurez compris, un jeune Africain d'aujourd'hui aura donc tendance, lorsqu'il peut librement choisir une langue étrangère à apprendre, à regarder quelle langue est susceptible de garantir le mieux ses intérêts et de favoriser le mieux son épanouissement intellectuel et professionnel.

***L'approche inclusive.*** En outre, dans l'environnement mondial, la réalité aujourd'hui est celle d'une forte résurgence des particularismes locaux. Et la langue française ne semble pas à l'abri de ces derniers. On constate donc, à travers le monde, une forme d'appropriation par les peuples de la langue. Cela a pour conséquence que le français parlé en France n'est pas totalement identique à celui parlé au Canada lui-même non identique à celui parlé en Afrique. Il nous appartient donc à tous de tenir compte de ces particularismes et de faire le constat qui s'impose désormais à nous tous à savoir : tous ces particularismes ne peuvent que faire partie intégrante d'une langue française qui se veut de plus en plus plurielle. Toutefois, ce point ayant déjà été évoqué lors de la table ronde précédente et préférant laisser ce débat aux linguistes et autres spécialistes, nous n'y reviendrons ici que brièvement.

En effet, selon les chiffres communiqués par la Francophonie, en 2050, 700 millions de personnes sur une population de 9,1 milliards – soit 1 personne sur 13 (8 %) – seront francophones. Et 85 % d'entre eux seront en Afrique. Ainsi, les particularismes ayant jailli de l'usage et de la pratique de la langue française en Afrique seront donc au cœur des réflexions sur les prochaines métamorphoses de la langue française.

Évoquant ces métamorphoses qui ont déjà pu voir le jour dans d'autres régions du monde, certains parlent de « créolisation » de la langue française. Toute métamorphose de la langue française née de particularismes locaux serait-elle donc une œuvre de « créolisation » du français ? La question se posera avec encore plus d'acuité dans les prochaines années.

Et sur ce point, un des enjeux sera de définir quelle contribution attend-on de la jeunesse africaine par rapport à l'œuvre de normalisation et d'enrichissement de la langue française ? On voit donc bien ici que les enjeux liés à l'approche inclusive auront inévitablement un impact sur l'attractivité de la langue française auprès de la jeunesse africaine.

En bref, et vous l'aurez compris, l'attractivité de la langue française ne peut s'apprécier aujourd'hui auprès de la jeunesse africaine que dans un environnement marqué par la valorisation croissante d'un fort multilinguisme lui-même assis sur le socle incompressible des langues locales africaines. Comment évoluera le français dans un tel environnement dans les années à venir ? La réponse n'est pas encore claire mais seule certitude : l'approche « utilitaro-inclusive » orientera encore très largement dans les années qui viennent la réflexion sur la question.

## *Dieneba N'Diaye*

### *Le français langue étrangère (FLE)*

Je voudrais commencer par remercier Anne-Marie Cordelle de m'avoir invitée. Beaucoup de choses ont été dites et je vais pour ma part engager le débat en partageant avec l'audience cette phrase du Professeur Kwesi Kwaa Prah du *Centre for Advanced Studies of African Society (CASAS)* : « Aucun pays ne peut progresser sur la base de langues empruntées ».

Mon propos nous éloigne du débat sur l'enseignement en français, c'est-à-dire dans une langue historiquement imposée à certains pays qui de ce fait n'ont pas d'autre choix qu'apprendre dans cette langue, je vais donc me focaliser sur le français en tant que langue étrangère en m'appuyant sur l'expérience de la plateforme Linguapassion que nous avons montée avec une ambition très utopiste.

Qu'est-ce qui motive nos compatriotes africains (notamment anglophones ou lusophones) à apprendre le français langue étrangère ? Les réponses restent variées (l'importante diffusion du français dans le monde, les liens historiques entre les pays ? Mais la réalité est bien plus pragmatique. En premier lieu, l'apprentissage d'une langue ne peut se dissocier de l'échange culturel. Les entretiens que nous avons passés avec les clients potentiels de la plateforme nous ont montré qu'ils sont intéressés par les échanges culturels mais quant à l'apprentissage des langues, il reste fortement lié à l'employabilité : ils veulent développer leur carrière, élargir leur marché, installer leur entreprise dans un nouveau pays. La question de l'apprentissage de la langue française ne se pose plus à l'heure actuelle en termes linguistiques, mais en termes de compréhension culturelle et, surtout, de développement économique. De nos jours on n'apprend plus une langue pour sa beauté, sa splendeur mais pour des raisons pragmatiques : la langue, c'est de l'argent créant ainsi une forte concurrence entre les langues telles que l'anglais, le français, l'espagnol, le chinois, l'allemand, l'arabe ou le russe.

Aujourd'hui le FLE est enseigné dans des structures scolaires publiques, notamment au Libéria où le français est obligatoire depuis 1965. Il reste, cependant, l'apanage du secteur privé sur l'Afrique. En Afrique anglophone, notamment l'Afrique du Sud, il représente 80 % et en Tanzanie 60 % des établissements qui enseignent le français. Ce secteur privé est représenté entre autres par des structures comme l'Alliance française qui, par l'introduction du diplôme d'études en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF), a su augmenter les effectifs dans ses structures grâce à une plus forte employabilité par l'obtention de ces diplômes.

Notre expérience nous montre également que les méthodes d'enseignement doivent évoluer. Les systèmes d'enseignement ont souvent utilisé des méthodes très élitistes. C'est ainsi que les Américains, pour prendre un exemple que je connais, ont très peur du français, car ils savent que s'ils prononcent un mot ou une phrase avec une erreur, le Français ne se gênera pas pour se moquer d'eux. À l'étranger, les Français ont cette réputation et le français est considéré comme une langue d'élite, et non pas comme une langue de business. Je suggère qu'on essaie d'entrer un peu plus dans le monde des affaires et de s'imposer en tant que langue dans le monde de l'entreprise.

La croissance du FLE ou d'autres langues étrangères en Afrique restera étroitement liée à la politique économique qui y sera menée par les différents pays. Beaucoup l'ont déjà compris. Depuis le début de l'année 2013, patrons et cadres de la *Silicon Valley* enchaînent les tournées en Afrique (IBM, Google, Microsoft). Les derniers indicateurs montrent désormais que la France perd, face à la Chine, des parts de marché très importantes et qu'elle réduit son influence en Afrique ; c'est ce constat qui a incité le ministre de l'Économie et des Finances, lors d'un déplacement en Côte d'Ivoire en décembre 2012, à demander « aux entreprises françaises qui en ont les moyens de passer à l'offensive ».

Le développement du FLE passera aussi par le développement technologique. Les clients de Linguapassion qui s'intéressent au français viennent essentiellement d'Asie, parce qu'il leur est utile pour pénétrer les marchés qu'ils visent, et très peu d'Afrique. Nos méthodes interactives reposent en effet sur une plateforme de visioconférence. Or en Afrique, bien que nous ayons de grands innovateurs (la téléphonie mobile a cru de 300 % en 10 ans), le taux de pénétration d'Internet est très bas. L'Afrique compte 86 millions d'internautes pour plus de 991 millions d'habitants, soit un taux de pénétration global inférieur à 9 % (contre 20 % dans les pays d'Amérique latine et 70-80 % en Europe). Le haut débit en Afrique ne représente pas plus de 1 %. L'accès à Internet s'y fait essentiellement par lignes téléphoniques commutées et donc à bas débit. Le coût reste aussi une contrainte. Les tarifs de l'accès à Internet en Afrique subsaharienne sont les plus coûteux au monde : selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), le coût d'une connexion haut débit y est, en moyenne, d'environ 100 \$ pour 110 kilobits/seconde contre moins de 30 \$ en Afrique du Nord et moins de 20 \$ dans le reste du monde. C'est pourtant une technologie avec laquelle l'Afrique va devoir composer.

Heureusement la situation évolue en Afrique. Le continent a décuplé la capacité de sa bande Internet internationale à la fin de 2012 et en 2014, de nouveaux câbles sous-marins vont y être activés et y apporter la fibre optique. De plus, des initiatives sont prises : des investissements dans la formation des enseignants pour amélioration des compétences, notamment *via* l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) continuent.

Je demande aujourd'hui à ceux qui sont en position de force de miser sur ces infrastructures, par exemple la fibre optique, qui commence à arriver en Afrique. Ces systèmes restent indispensables pour propager la langue française.

Le développement du FLE passera par une volonté politique d'investissement notamment dans la formation et la mise en place de technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette volonté s'affiche en Afrique. Il est pourtant essentiel qu'à travers sa politique économique la France assure la place du FLE en Afrique. Je suis convaincue bien sûr que la langue française ne disparaîtra pas de l'Afrique dans l'immédiat néanmoins en conclusion j'aimerais vous poser cette question : « César avait-il anticipé la mort du Latin » ?

### **Références**

1. *Impact d'internet sur l'économie française : comment internet transforme notre pays*, McKinsey & Company, 2011
2. *The State of Broadband 2012 : Achieving Digital Inclusion for All, a report by the Broadband Commission*, September 2012
3. *Une langue pour apprendre*, OIF
4. *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*, Institut de l'Unesco pour l'apprentissage tout au long de la vie, 2010
5. *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : enjeux et repères pour l'action*, Agence universitaire de la Francophonie, juin 2010
6. *Optimising Learning, Education and Publishing in Africa : The Language Factor. A Review and Analysis of Theory and Practice in Mother-Tongue and Bilingual Education in sub-Saharan Africa*, Unesco Institute for Lifelong Learning (UIL), and the Association for the Development of Education in Africa (ADEA) / African Development Bank, juin 2011
7. *La révolution numérique selon les Africains, le Rapport eLearning Africa 2013*
8. "No country can make progress on the basis of a borrowed language", interview du Professeur Kwesi Kwaa Prah par Alicia Mitchell, 16 mai 2013 dans le *Rapport eLearning Africa 2013*

## *Thierry Cornillet*

J'avoue que lorsque le Cercle Richelieu Senghor m'a invité, j'ai trouvé qu'il y avait une certaine malice, alors que je ne suis pas Africain, à me poser la question de « l'attractivité actuelle de la langue française pour les Africains ». Je l'ai donc traitée comme on m'a appris à le faire à Sciences Po, en la disséquant et en y apportant une réponse en deux parties.

La question est posée « pour les Africains », mais elle se pose aussi pour d'autres pays même si l'Afrique est le plus grand ensemble francophone qui soit.

SI l'on considère « la langue française », la première question est celle de la langue dont on parle. S'agit-il du français ? Du wallon ? Du québécois ? Sédar Senghor parlait-il sénégalais ou français ? Kourouma a-t-il écrit en ivoirien ou en français ? Ce débat a déjà été abordé cet après-midi et l'on y reviendra certainement. La seconde question est celle du choix entre langue unique ou multiculturalisme et je n'ai pas voulu entrer dans la discussion. À part la France, où l'on se fait presque une gloire de n'être que monolingue, tous les pays francophones sont au minimum bilingues. Nous n'avons donc aucune leçon à donner en cette matière.

En ce qui concerne « l'attractivité » de la langue française, le mot en lui-même m'a suggéré de la traiter comme un produit dont on peut alors se demander quels sont les arguments de vente. Ils sont au nombre de quatre. Tout d'abord le contenu culturel, le plaisir de lire Voltaire – ou Lacan – dans le texte ! La coopération culturelle doit donner un contenu à la francophonie, je pense notamment à l'action des alliances françaises. Le deuxième argument de vente est l'utilité. Dans un pays où le français est la langue apprise à l'école, on l'apprend pour converser, pour échanger, pour lire la publicité ou la presse, pour faire du droit, notamment lorsqu'on fait du droit OHADA. Troisième argument : la nécessité. Dans un pays dont le français est la langue officielle, on est obligé, que cela plaise ou non, de connaître le français ne serait-ce que pour remplir ses papiers administratifs ou pour, si on est parlementaire, parler à l'Assemblée. Quand le français est la langue d'unification au côté d'un grand nombre de langues vernaculaires, cela permet aussi de débattre à la télévision et d'être compris par le plus grand nombre. Enfin, dernier argument : l'ambition. On apprend le français parce qu'on en a besoin pour se développer, pour faire des affaires, pour travailler en France éventuellement – et ce partage d'une même langue, qui rend l'arrivée plus facile, est un des éléments qui expliquent la pression migratoire s'exerçant sur la France. Il y a une francophonie pragmatique, celle des chinois, qui apprennent le français pour prendre pied en Afrique et prendre des marchés.

C'est ainsi qu'avec Anne-Marie Cordelle nous enseignons en master 2 à des diplomates chinois que l'on retrouve ensuite à Bamako ou à Ouagadougou !

Pour conclure cette première partie de mon exposé, je mettrai l'accent sur le développement économique : dès lors qu'il en est un outil, le français est nécessairement attractif. La francophonie économique doit se structurer.

Le « produit » et les arguments de vente étant définis, regardons les différents moyens de fortifier le réseau et de pérenniser le produit. La première chose à faire est de poursuivre l'enseignement du français. C'est particulièrement important dans les pays francophones dont ce n'est pas la langue officielle. Même si un certain nombre de partenaires peuvent aider, c'est une responsabilité qui incombe aux États. Le rôle de l'OIF, qui fait beaucoup à travers l'Agence universitaire de la francophonie, l'université Senghor ou TV5, n'est qu'accessoire. Quelles que soient les projections sur le nombre de locuteurs en Afrique, le français disparaîtra si les États ne prennent pas à leur compte son enseignement dans les pays francophones. La deuxième voie de pérennisation de la langue française est d'en faire un élément de l'ascenseur social. La pratique du français doit être utile et permettre de progresser socialement dans son propre pays ou, à l'extérieur, de prétendre à des fonctions qui la nécessitent. La pratique du français peut enfin se pérenniser en tant qu'élément de réseau. C'est dire toute l'importance d'accueillir dans les grandes écoles, les universités et les formations françaises des étudiants francophones. Cela leur permet d'intégrer un réseau gagnant-gagnant avec leurs amis rencontrés dans ce cadre. De ce point de vue, la circulaire Guéant, heureusement abrogée, était une aberration.

La France, qui est une des puissances tutélaires de la francophonie, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour continuer à fortifier le réseau, ne serait-ce qu'en raison – ne nous le cachons pas – de son intérêt économique à appuyer son développement sur ce continent en croissance qu'est l'Afrique.

Quels sont les outils des États ? Tout d'abord l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM). Je plaide aussi pour que l'on rétablisse les aides bilatérales entre la France et la trentaine de pays qui font le périmètre de la francophonie, afin de donner à nos ambassades et à nos partenaires les moyens de conforter les liens affectifs qui nous caractérisent. Les régions sont également des acteurs majeurs de la coopération décentralisée. Les 149 régions des 28 pays de la francophonie, regroupés au sein de l'Association internationale des Régions francophones (AIRF) ont des moyens et leur périmètre de collaboration leur permet d'identifier les interlocuteurs dont les projets ne sont pas des éléphants blancs mais sont directement demandés par leur population.

Les autres partenaires vont des fédérations professionnelles aux organismes consulaires, qui peuvent assurer des formations et tissent des liens de nature à fortifier le « produit » français. Il faut enfin encourager les diasporas, les diasporas africaines en France naturellement – elles sont de très gros apporteurs d'aide et investiront de plus en plus dans leur propre pays – mais aussi la diaspora française dans les pays francophones, ces Français de l'étranger qui tout en nous représentant en tant que pays participent à l'intégration de la langue.

Je voudrais dire en conclusion que l'avenir du français en Afrique sera ce que les Africains voudront en faire. Chacun à son niveau peut participer, avec toutes sortes de motivations, mais au bout du compte c'est l'affaire des Africains de savoir si c'est dans leur intérêt, qu'il soit intellectuel, culturel ou économique, de garder la langue française comme élément majeur de développement sur leur continent.

## *Discussion avec la salle*

### **Marguerite Tiberghien**

J'ai vécu 32 ans à Brazzaville, de 1972 à 2004, où j'ai été amenée à créer « l'école spéciale » qui délivre l'enseignement primaire à des jeunes et des adultes exclus des scolarités habituelles. Elle compte maintenant plus de 2 000 élèves et pourrait en avoir 3 000. Les jeunes mal, peu ou non scolarisés qui s'adressent à nous ont besoin du français, ils ont besoin d'avoir leur certificat d'études en français et pour certains de poursuivre leurs études en français. C'est incontournable. À peu près 80 langues sont parlées au Congo-Brazzaville et un enfant normal en apprend trois : celle de son village, celle de sa région et le français. La désertification des campagnes – pour 4 millions d'habitants, plus d'un million à Brazzaville et presque autant à Pointe-Noire – a produit ce que j'appelle l'orphelinat mental. Pour toutes sortes de raisons, et particulièrement la guerre, les enfants se sont agglutinés à Brazzaville et n'ont plus de culture. Ils ne sont admis à l'école que s'ils ont moins de 15 ans et ont un acte de naissance. L'école spéciale répond à un véritable besoin.

Je voudrais souligner l'importance d'aider ces jeunes Africains à recevoir au moins l'enseignement primaire, pour le moment en français. Or seuls sont financés les lycées et ceux-ci n'accueillent pas les enfants qui ont échoué en primaire. Quel est leur avenir ? Dans les milices ?

### **Dieneba N'Diaye**

Je suis idéaliste et voudrais comme vous que tous les enfants aient les mêmes opportunités. Cela ne sera possible qu'avec une volonté politique des gens en place et pas seulement de la France dont je doute qu'elle ait les apports économiques pour résoudre toute cette problématique.

Des opportunités peuvent être développées, notamment des structures comme notre plateforme. Cela suppose la volonté politique de former des enseignants, car quelle que soit la technologie, les formations passent par l'humain. Si les moyens ne sont pas mis en place pour former les enseignants des enfants dont vous parlez, la problématique ne sera jamais résolue.

### **Thierry Cornillet**

J'admire votre altruisme, mais la France n'a non seulement pas les moyens de financer les écoles mais n'a pas à le faire. Elle peut tout au plus aider. C'est aux gouvernements africains d'assurer la pérennité de leur enseignement, dont l'enseignement du français s'ils jugent qu'ils y ont intérêt. Ces pays sont du reste les premières victimes de la jeunesse déstructurée et a-culturée dont vous parlez.

### **Dogad Dogoui**

J'anime le réseau Africagora des entrepreneurs de la diaspora ainsi que le club Africa SMB destiné aux PME. Les États doivent certes assurer leur pouvoir régaliens d'enseignement du français, cependant je pense que derrière l'État, les entreprises françaises ont des intérêts à ouvrir des brèches. À défaut, la perte d'influence va se pérenniser. Les discussions de l'assemblée annuelle de la Banque africaine de développement (BAD) sont en grande partie en anglais et les centres culturels français ferment. Même si l'alliance française fonctionne ici ou là pour quelques élites, la grande masse est abandonnée.

### **Thierry Cornillet**

Il faut bien sûr organiser des réseaux d'entreprises, faire de la francophonie économique et que chacun y trouve des intérêts. Pour autant, il appartient aux États africains d'assurer l'enseignement. C'est deux niveaux complètement différents. Et personne ne peut penser un instant que la France a les moyens d'assurer l'enseignement du français dans les 30 pays qui composent la francophonie.

### **Dieneba N'Diaye**

Nombre de gouvernements africains se sont engagés dans cette voie, notamment en développant les technologies de l'information et de la communication.

### **Jean-Gabriel Senghor**

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le lien qui est fait entre le développement économique et l'utilisation d'une langue. Pourtant le siècle des Lumières n'a pas correspondu en Europe à une domination économique de la France et l'industrialisation en Angleterre au siècle suivant a eu lieu à une période où la langue et la culture françaises étaient une évidence. Je me demande si les problèmes liés à l'avenir de la francophonie ne sont pas simplement la résultante d'une crise de valeurs en France métropolitaine où l'on constate un manque d'intérêt pour l'Afrique. Ainsi les Africains qui viennent en France ont des difficultés et n'obtiennent pas de carte de séjour et beaucoup plus de thèses sur l'Afrique sont écrites en Amérique qu'en France.

### **Jérôme Ollandet**

Les gouvernements africains sont attachés à la langue française et prennent à bras le corps son enseignement, mais parmi les différentes langues qui peuvent nous mettre en rapport avec le monde économique ou culturel.

Par ailleurs, il y a deux niveaux de français en Afrique. Nous parlons ici du français classique enseigné dans les écoles et les universités, mais il faut aussi tenir compte du français très vivant parlé dans la rue. La chanson « Premier gaou n'est pas gaou » du groupe ivoirien répand plus le français en Afrique que n'importe quel traité de grammaire. Promouvoir cette francophonie ne relève pas d'un gouvernement, mais d'une structure qui reste à imaginer.

### **Xavier de Ramecourt**

J'ai pu constater que les étudiants de l'Île Maurice parlent tous anglais et français. Par ailleurs, j'ai travaillé comme ingénieur à Brazzaville et la guerre a détruit les usines que nous avons montées. Comment s'installer dans un pays s'il n'y a pas de stabilité ?

### **William Bennichou**

On ne peut pas dissocier la francophonie de la politique des bourses et des visas d'études. Jusqu'en 1998 nous pouvions en accorder beaucoup mais les moyens se sont effondrés ensuite et la politique en la matière s'est embrouillée. L'expérience de la fondation Odon Vallet au Bénin est très intéressante. Grâce à elle quelques-uns des meilleurs bacheliers de ce pays sont maintenant étudiants dans les grandes écoles françaises. Par ailleurs, l'expérience des cartes de séjour « compétences et talents » dans le cadre des politiques de gestion dite concertée des flux migratoires a été un véritable fiasco. Je crois qu'il faut évoluer vers un véritable projet de préparation préprofessionnelle et d'aide à l'insertion d'Africains diplômés dans leurs pays d'origine. Encore faut-il que les gouvernements de ces pays mettent en place les structures d'accueil. On comprend pourquoi de plus en plus d'étudiants africains francophones commencent à aller au Canada, en Chine ou au Brésil.

### **Une personne dans la salle**

Je lance un appel vibrant à la citadelle francophone africaine pour qu'elle nous aide à réactiver la langue et la culture françaises dans les anciens comptoirs de la France en Inde : Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé et Chandernagor.

## **La langue française en Afrique subsaharienne dans 20 ans ?**

*Modérateur : Yvan Amar, journaliste RFI*

*Bachir Dieye, conseiller à la Commission coopération et développement, Assemblée parlementaire francophone*

*Jimmy Kodo, docteur en droit, avocat au Barreau de Paris, rédacteur de la rubrique OHADA et coordinateur scientifique du « Code IDEF Annoté de l'OHADA »*

*Imma Tor, directrice de la langue française et de la diversité linguistique à l'Organisation internationale de la Francophonie*

### **Yvan Amar**

J'ai le plaisir d'ouvrir cette table ronde consacrée en quelque sorte à de la politique fiction, puisque nous allons essayer d'imaginer ce que sera la langue française en Afrique subsaharienne dans 20 ans et réfléchir à ce qu'on peut faire pour la préserver, la développer et qu'elle puisse rayonner dans cette région du monde qui sera alors le bassin principal de locuteurs francophones.

## *Bachir Dieye*

Mesdames Messieurs

C'est un réel plaisir pour moi d'intervenir ce jour à ce colloque consacré à la question foncière comme enjeu de développement. L'assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) dont je suis le représentant en ma qualité de Conseiller de la Commission de la Coopération et du Développement a fait de la question foncière une de ses priorités.

Comme vous le savez, les questions touchant au foncier en général, et au « titrement » sont particulièrement sensibles mais essentielles sur tous les continents : en réalité, elles nous interpellent car elles concernent :

- tout d'abord le développement économique parce que sans titre, on ne peut pas donner de garantie ; et si on ne fournit pas de garantie, on n'a pas accès au crédit bancaire, qui est à la base de l'essor économique ;

- ensuite la sécurité alimentaire, parce que l'accès à la terre conditionne l'accès aux ressources naturelles produites par cette terre ;

- également le développement de l'agriculture ; car lorsque les exploitations agricoles sont juridiquement sécurisées, les paysans n'hésitent pas à investir durablement dans les améliorations culturelles et dans leurs outils ;

- les changements climatiques car, lorsqu'un séisme tel que celui que les haïtiens ont connu intervient, il convient de reconstruire des écoles, des hôpitaux, des ministères et qu'il faut savoir quel terrain on édifie les nouvelles constructions ;

- aussi la politique et la lutte contre l'extrême pauvreté par ce que la sécurisation foncière se conjugue avec la paix sociale ;

- et enfin le droit des femmes en ce sens que ce sont fréquemment elles qui dirigent les exploitations et qu'en leur facilitant l'accès à la terre, on pérennise leur statut de chef d'exploitation.

Le régime d'immatriculation foncière introduite par le calendrier a été conservé par la plupart des ex-colonies françaises de l'Afrique francophone et de Madagascar.

Immatriculer un terrain, c'est lui attribuer un numéro de titre foncier, tiré d'un registre, après un levé topographique et accomplissement d'une procédure minutieuse et contradictoire à la propriété d'une base de départ sûre, exclusive de toute contestation. Maître Harissou avec le talent que nous lui connaissons s'exprimera mieux que moi sur cette question.

Au fil de leurs investigations, cette question foncière essentielle est apparue pour les parlementaires francophones particulièrement complexe et nécessitant de prendre en compte un triangle des besoins où chaque angle de vue est en interdépendance avec l'autre.

On ne peut, en effet, parler des titres fonciers sans aborder la question de l'accaparement des terres elle-même intrinsèquement liée à la problématique de la dramatique crise alimentaire qui touche de nombreux pays. La faim et la pauvreté continueront de s'accroître si les populations perdent les droits les plus élémentaires d'accès aux richesses de la nature qui leur permet de vivre ou du moins de survivre.

Le continent Africain ne pourra se développer durablement sans favoriser le passage de l'économie informelle à l'économie formelle en mettant en place un système organisé, formalisé et sécurisé au niveau du secteur commercial et agricole, et de la délivrance des titres de jouissances et de propriété.

On constate en effet que, dans un bon nombre de pays d'Afrique, les individus ont des maisons mais pas de titre, des récoltes mais pas de bail, des entreprises mais pas d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel de « formaliser » l'occupation, la jouissance ou la propriété, de faire en sorte que le citoyen de chaque pays puisse devenir officiellement, juridiquement mais également aisément locataire, utilisateur ou propriétaire de la terre qu'il met en valeur ou la maison qu'il habite.

C'est pourquoi aussi, il est nécessaire de mettre en place dans tout pays qui souhaite se développer, un système foncier sécurisé, un plan de titrement cohérent, bref une réforme foncière adaptée aux particularismes du pays.

A l'issue de la réunion de l'Assemblée régionale Afrique de l'APF qui s'est tenue à Dakar les 18 et 19 Mai 2009, au cours de laquelle des représentants du notariat francophone et Maître Abdoulaye Harrissou, se sont exprimés sur l'importante question de la sécurisation foncière, une déclaration officielle portant sur le Titrement Foncier en Afrique a été promulguée ; En voici la teneur :

« L'Assemblée régionale Afrique, réuni à Dakar le 18 et 19 Mai après avoir entendu les représentants de l'association du notariat francophone sur les enjeux du Titrement foncier en Afrique,

- Souligne le caractère fondamental de ce dossier concernant notamment les enjeux liés au développement économique et sociale, -relève également la complexité de cette question, la situation variant considérablement selon les pays et les zones considérées (urbaines ou rurales notamment) ;

- Insiste sur la nécessité de tenir compte du droit coutumier eu égard à la sensibilité extrême du débat et des risques qu'il y aurait à aborder sous un minimum de précautions et d'exploitations ;

- Estime indispensable le rôle moteur que doit jouer l'APF dans le débat qui doit s'engager ;

- Prend acte et se réjouit de la disponibilité affirmée de l'association des notariats francophone ;

-Souhaite que le secrétaire général de l'APF et la commission de la coopération et du développement prennent les initiatives et les contacts avec l'OIF en particulier, propres à permettre l'organisation de séminaires sur ce thème.

Conformément à cette déclaration, des séminaires sous-régionaux ont eu lieu d'abord à Yaoundé (06 Aout 2010) et ensuite à Bamako (14 et 15 Avril 2011). De plus, la Commission de la coopération et du développement de l'APF a adopté en mars dernier, une résolution visant à créer une commission chargée d'élaborer une Loi-cadre, africaine francophone sur le TSS et le foncier africain. Cette résolution a reçue un avis favorable de la part des parlementaires de la Région Afrique qui se sont réunis à Yaoundé (Cameroun) au mois de mai dernier. Cette résolution sera présentée en séance plénière lors de la 39<sup>ème</sup> Session de l'APF qui se tiendra en juillet à Abidjan (Côte-D'ivoire).

L'APF, entend ainsi jouer un rôle primordial dans la mise en place d'un Titre sécurisé simplifié en Afrique rendant ainsi justice à une population injustement marginalisée.

Je vous remercie pour votre attention.

## *Discussion avec la salle*

**Yvan Amar.** Vous disiez que la langue française est attractive si elle permet de trouver du travail. Il faut la défendre en effet si elle sert à quelque chose. Quelle est l'image de cette langue pour la jeunesse africaine ? Le français représente-t-il l'avenir ?

**Bachir Dieye.** Bien entendu. Même si j'ai brossé un portrait moins optimiste, que ce soit à Dakar ou à Ouagadougou, le français est parlé par tout le monde. Il est utilisé dans la musique, le rap, le théâtre que les jeunes aiment, il est même utilisé en wolof ou en lingala. La langue française vit et elle vivra dans 20 ans, c'est une évidence.

**Yvan Amar.** Si les grandes langues africaines en usage dans les pays francophones empruntent à la langue française, de la même façon qu'en France le français emprunte à l'anglais, c'est le signe que le français est une langue désirable. Qu'en pensez-vous ?

**Bachir Dieye.** Tout à fait. Au marché de New Dell ? à Douala par exemple, ceux qu'on appelle la force productive du pays, c'est-à-dire les petits ouvriers de l'économie informelle, emploient le français, même s'il se mélange à la langue douala ou au bamiléké. Ils font vivre la langue et toutes les petites tractations financières se font en pidgin, en douala et en français.

**Yvan Amar.** Ce que vous dites pose la question de la langue du commerce. Il est tout à fait déterminant de savoir en quelle langue les chinois de plus en plus présents sur le continent africain vont faire du commerce.

**Bachir Dieye.** Je connais très bien le Cameroun, où une forte communauté chinoise s'est développée. Elle s'exprime en français, que les Chinois font l'effort d'apprendre quand ils arrivent. Mais ils apprennent aussi la langue locale, le douala, pour mieux se faire comprendre par les populations, comme l'avaient fait au Sénégal les Libanais, qui étaient de culture francophone.

**Yvan Amar.** Que les chinois parlent le français est de bon augure si l'on veut que la langue française reste une grande langue sur le continent africain. On sait que le français est de plus en plus une langue commerciale interafricaine.

**Bachir Dieye.** Si la croissance des pays africains francophones se poursuit, ils compteront dans l'économie mondiale et pourront faire exister la langue dans cet environnement économique. À la condition, encore une fois, que l'on mette l'accent sur la scolarisation des jeunes.

**Yvan Amar.** Vous évoquiez les domaines artistiques. Y a-t-il beaucoup de musiques portées par des paroles en français ?

**Bachir Dieye.** Oui, même si certaines sont à la fois en français et en langue locale. Ainsi les chansons en lingala de Pepe Kalle comportent toujours des mots en français. De même, le français se mêle aux conversations quotidiennes en douala ou en lingala.

**Yvan Amar.** On m'a dit qu'à Dakar en ce moment, des gens commentent l'actualité en rap, en partie en wolof et en partie en français.

**Bachir Dieye.** Je confirme, c'est une émission sur une télévision privée, que TV5 va d'ailleurs sans doute reprendre.

**Yvan Amar.** Pouvez-vous nous dire un mot sur la différence entre les villes et les campagnes ? Entend-on beaucoup le français dans les campagnes ?

**Bachir Dieye.** Le français a tendance à y disparaître, il se parle plus dans le tissu urbain.

**Yvan Amar.** Nous ne pouvons aborder toutes les questions, mais pouvez-vous nous dire un mot de la vaste et épineuse question de savoir quel français se parle en Afrique. On observe une pidginisation du français dans certaines grandes villes comme Abidjan, peut-être même Yaoundé et Douala, alors qu'il est plus « standard » dans d'autres.

**Bachir Dieye.** C'est une question délicate et difficile à cerner. Effectivement, une multitude de langues françaises se parlent en Afrique.

**Yvan Amar.** Ces façons de parler le français plaisent-elles aux jeunes ?

**Bachir Dieye.** Bien sûr. Une langue n'est jamais morte, ses locuteurs la font vivre. Elle ne reste pas figée, elle évolue et souvent elle s'améliore. Ce phénomène existe aussi en Afrique où parfois de nouvelles expressions nous interpellent.

## *Jimmy Kodo*

### *Introduction*

Avant de commencer, je voudrais remercier à titre personnel Madame Anne-Marie Cordelle de m'avoir invité – je considère cela comme un privilège – ainsi que toutes les personnes qui ont organisé cet événement.

J'ai prévu de vous parler de la présence de la langue française en Afrique à travers l'influence juridique française. Le programme du colloque m'invitait à cerner les enjeux actuels du français en Afrique et à pronostiquer l'attractivité de cette langue sur ce continent dans les vingt prochaines années. En tant qu'avocat, je suis prudent et ne saurais donner un pronostic. Heureusement la suite m'a rassuré : nous nous livrons ici à un exercice de prospective dans lequel il s'agit de réfléchir plus que de donner des solutions. Je peux donc vous faire part de quelques idées et quelques observations.

On se sert souvent du passé pour construire le présent et du présent pour construire l'avenir, aussi vais-je vous dire quelques mots de mon passé. Je suis d'origine béninoise et ne vis en France que depuis une dizaine d'années. Enfant, j'ai souvent entendu mes parents parler avec fierté d'une époque, peu après les indépendances, où Cotonou, la capitale du Bénin, était considérée comme le « quartier latin » de l'Afrique. Je me rappelle également les efforts que nous faisons à l'école primaire pour apprendre le français : un élève qui avait eu l'inadvertance de s'exprimer dans une autre langue ou de le parler d'une façon inadéquate devait garder au cou ce qu'on appelait « le signal »<sup>3</sup> Ainsi, ma génération a grandi avec l'idée que bien s'exprimer en français était la clé de la réussite et qu'il fallait tout faire pour y arriver. C'est pourquoi j'ai été surpris, en préparant cette intervention, par les taux d'alphabétisation de l'Afrique : 42 % au Bénin, 22 % au Burkina Faso, 80 % au Gabon et en moyenne de 50 % dans d'autres pays en 2010<sup>4</sup> Le constat est frustrant.

D'un autre côté, en Europe, on demande aux Africains de mon âge postulant à des emplois qui les mèneront en Afrique des compétences linguistiques dans les principales langues parlées en Afrique, comme le haoussa, le peul, le swahili. C'est déterminant pour certaines entreprises et cela constitue l'atout supplémentaire qu'il faut posséder, outre la langue française. Personnellement, je comprends et parle huit langues du Bénin ; mais j'ai très rapidement compris en postulant à de telles offres qu'il ne s'agissait pas de savoir parler le *fon* ou le *mina* et de connaître quelques mots de *yoruba* mais bien de savoir lire et écrire les langues très répandues sur le continent.

<sup>3</sup> C'était souvent un bout de corde avec trois ou quatre coquilles d'escargots grosses comme le poing qui montrait à tous que l'élève avait commis une erreur grammaticale.

<sup>4</sup> *Taux d'alphabétisation par pays, CIA World Factbook*, version du 1<sup>er</sup> janvier 2012, disponible à : <http://www.indexmundi.com/map/?v=39&r=af&l=fr>

Ce facteur compte dans l'attractivité de la langue française pour un jeune qui se projette dans son avenir.

Je laisse ouverte la question de savoir si le français est menacé. Je voudrais juste citer le président Abdou Diouf dans une interview donnée en 2010 : « Le français n'a d'avenir en Afrique que s'il s'allie aux langues partenaires, c'est-à-dire aux langues nationales. Des expériences ont prouvé que lorsqu'on scolarise l'enfant dans sa langue maternelle les deux premières années, son esprit s'ouvre davantage. Au bout du compte, il a de meilleurs résultats que celui qui a commencé sa scolarité en français. (...) Il y a le français et les langues nationales. La francophonie ne se bat pas seulement pour la langue française, mais aussi pour la diversité linguistique comme elle s'est battue pour la diversité culturelle. »<sup>5</sup> Ces propos me semblent judicieux et opportuns. Si nous voulons préserver la langue française dans les années à venir, il nous faut veiller à ce qu'elle ne soit pas isolée, cloisonnée. Elle en serait affaiblie, à l'inverse de l'effet recherché. Parler plusieurs langues ne signifie pas l'affaiblissement ou la mort du français, c'est au contraire, comme l'a dit M. Diouf, un facteur d'intégration et de rapprochement.

Un exemple à prendre en compte dans notre réflexion sur l'avenir est celui des avocats : très régulièrement, lors de réunions d'avocats français ou francophones en France, on réalise au bout de deux ou trois heures que toute la séance s'est déroulée en langue anglaise, parfois même d'autres langues. C'est un fait établi qui ne signifie pas pour autant la « mort » de la langue française. La situation des jeunes Africains qui se lancent dans des études supérieures est un autre exemple à verser à la réflexion. L'étudiant qui a déjà une certaine connaissance de la langue française a trois raisons de préférer la France. S'il est d'un pays francophone, le lien historique entre son pays et la France est un facteur rapprochant, les études y sont moins chères et la possibilité, ouverte par la récente loi sur l'enseignement supérieur, de bénéficier de formations en anglais est une plus-value<sup>6</sup>. Dans conditions, il aura peu de choses à envier à son camarade qui irait directement au Japon, aux États-Unis ou ailleurs. Par contre, sans cette plus-value, comme il a déjà une connaissance du français, il préférera faire ses études dans un pays anglophone. Il ne me semble pas que l'enseignement en anglais, s'il reste au niveau de l'enseignement supérieur, puisse desservir la langue française.

<sup>5</sup> Abou Diouf, *Mon combat pour la Francophonie* in La Revue n° 6, octobre 2010 : [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Abdou\\_Diouf\\_Mon\\_combat\\_pour\\_la\\_Francophonie\\_La\\_Revue\\_octobre\\_2010\\_.pdf](http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Abdou_Diouf_Mon_combat_pour_la_Francophonie_La_Revue_octobre_2010_.pdf).

<sup>6</sup> Il s'agit de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Un de mes professeurs en classe de quatrième avait l'habitude de dire que « Qui ne sait pas ce qu'il cherche ne comprend pas ce qu'il trouve ». Il est important que les personnes qui détiennent le pouvoir politique de décision en Afrique s'interrogent sur ce qu'elles envisagent comme avenir pour le français.

Une fois identifiés les objectifs et les axes d'action pour maintenir l'attractivité de la langue française, il reste à prendre des mesures concrètes pour les atteindre, car en s'abstenant de planifier, on planifie son échec.

Il me semble intéressant d'évoquer le droit et son lien avec la culture du droit dans la mesure où la langue française peut être un véhicule pour transmettre la culture juridique. Le droit permet aux décideurs politiques d'installer un cadre pour organiser la vie dans la société. Lié à une langue, ce cadre peut favoriser certaines choses. C'est dans ce cadre que l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF) entreprend, depuis plusieurs années, des actions concrètes en vue de la préservation de la culture juridique française, et par là-même, de la langue française.

Une brève présentation de l'IDEF et de ses actions concrètes en vue de la promotion de la culture juridique française est nécessaire (I) avant d'illustrer, à travers le prisme du droit, l'avenir serein de la langue française en Afrique (II).

## **I) L'apport de l'IDEF à la promotion de la culture juridique française**

L'idéologie qui a sous-tendu la création de l'Institut international de droit d'expression et d'inspirations françaises (IDEF) constitue, par elle-même, la meilleure illustration du lien intrinsèque entre la culture, la langue française et le droit. Elle a toujours existé depuis la création de l'institut (A) et se manifeste actuellement par des actions concrètes en vue du renforcement du droit et de la langue française qui exprime le droit, à travers plusieurs pays d'Afrique (B).

### **A) Genèse de l'IDEF**

Créé en 1964 par René Cassin, l'IDEF a pour objet de créer et d'entretenir à travers le monde des liens entre juristes francophones ou partageant la culture juridique civiliste qui forment une communauté de pensée exprimée par le concept de « jurisfrancité ».

Cette association, qui réunit des juristes de tout l'espace francophone, s'est efforcée de favoriser la rencontre de ceux se reconnaissant dans ses idéaux en organisant annuellement un congrès dans l'un des pays membres. Elle a ainsi tenu 33 congrès successivement dans une vingtaine de pays francophones de la planète. Ces réunions qui regroupent plus d'une centaine de participants, provenant en moyenne de 25 à 30 pays sont l'occasion de faire vivre un sentiment d'appartenance à une même communauté juridique et de nouer des relations et des liens d'amitié.

Elles constituent un moyen indispensable pour maintenir vivace un sentiment de confraternité, notamment avec les juristes des pays « du sud », et au-delà, permettent des études de droit comparé qui sont publiées dans les travaux de ces congrès. La plupart des congrès de l'IDEF ont eu lieu sur le continent africain, soit 17 sur les 33 congrès organisés depuis lors.

## **B) Contribution de l'IDEF à la consolidation du droit d'inspiration civiliste en Afrique**

Le 17 octobre 1993, quatorze pays d'Afrique ont signé le traité portant Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ; cette organisation regroupe actuellement 17 pays africains, francophones, anglophones et lusophones et a vocation à s'étendre au-delà de l'Afrique sous certaines conditions. Des pays anglophones comme le Ghana ou le Nigéria sont intéressés par une éventuelle adhésion.

Depuis 2005, l'IDEF s'est donné pour mission d'illustrer les textes issus de l'OHADA par des décisions de jurisprudence, à travers un ouvrage intitulé « Code IDEF annoté de l'OHADA ». Le code peut être consulté en ligne<sup>7</sup>. En tant que véhicule de la pensée juridique d'inspiration civiliste exprimée à travers la langue française, la législation OHADA contribue à promouvoir l'usage du français sur le continent africain et l'impact de cette législation dans les États parties au traité depuis son entrée en vigueur laisse présager un avenir rassurant pour la langue française, en dépit de certains défis qu'il convient de relever.

## **II) Le défi de la survie du français en Afrique à travers le droit et ses perspectives**

Il existe une idée reçue et conventionnellement acceptée selon laquelle le droit civil et tous les droits relevant de ce système (tel l'OHADA) sont des droit écrits, et que la *Common Law* est un droit non écrit. Dans le premier système, on part du droit écrit pour aboutir à la règle. Dans le second système, le juge, qui dispose d'une certaine autonomie part d'un cas spécifique et aboutit à une décision qui sera érigée en principe de droit. Ce principe de droit serait un précédent à respecter par les juridictions inférieures à celle dont le juge a rendu la décision. Cette conception des choses semble opposer les deux systèmes juridiques. Au fil des années, il y a eu des débats relatifs à cette « rivalité latente » entre le droit civil et la *Common Law*.

<sup>7</sup> <http://www.institut-idef.org/-Code-OHADA-annote-.html>

Depuis que la Banque mondiale s'est livrée à la mesure de l'efficacité des systèmes juridiques se partageant le monde et a publié en 2004 son premier rapport « *Doing Business* »<sup>8</sup>, la comparaison des droits a pris une importance économique et sociale considérable et un intérêt renouvelé en faisant apparaître le droit comme un facteur déterminant du développement économique.

Il est ressorti de ce document, selon le raccourci utilisé par le professeur Kevin Davis, entendu à Washington au congrès de la société américaine de droit international en mars 2011, que : « *Common Law is good, Civil Law is bad* »<sup>9</sup>.

L'avantage reconnu à la *Common Law* par le rapport est attribué au rôle primordial qu'y tient le juge dont la mission est de créer le droit sur mesure, en fonction des besoins économiques qui sous-tendent le litige. Corrélativement, le handicap du droit civil réside dans l'impossibilité pour le juge d'adapter la règle de droit abstraite créée que la loi lui délivre comme un ordre à respecter.

Le 21 mars 2010, la version révisée du traité OHADA est entrée en vigueur et les quatre langues officielles parlées dans les États membres de l'OHADA (le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais) sont désormais toutes des langues de travail de l'OHADA (selon l'article 42 du traité OHADA révisé). Pour permettre l'effectivité de toutes ces nouvelles langues officielles de l'OHADA, il est souhaitable, d'une part, de pouvoir accéder au droit préexistant (pour autant qu'il ne soit pas incompatible avec le droit OHADA) et, d'autre part, de pouvoir disposer de ressources des textes OHADA officiels dans ces langues. La réunion de ces deux conditions peut soulever des difficultés.

La première difficulté pouvant se poser si on tient compte de la langue anglaise<sup>10</sup> est d'ordre conceptuel. Il est aisé de penser qu'en raison des différences entre les deux systèmes juridiques de *Common Law* et de droit civil, il serait difficile, voire impossible d'exprimer ou d'appréhender des concepts familiers au droit civil et qui se retrouvent dans l'OHADA en anglais. Il est également possible que cette position exprime la crainte d'une possible « invasion » du droit civil par la *Common Law* et par là même, une dénaturation des concepts juridiques du droit civil désormais « envahis » par ceux de la *Common Law*.

<sup>8</sup> *Doing Business in 2004. Understanding Regulation*, copublication of the World Bank, the International Finance Corporation, and Oxford University Press, Washington, DC, 2004, ISBN 0-8213-5341-1.

<sup>9</sup> Déclaration faite par Kevin E. Davis, professeur à l'Université de New York, paneliste du *Legal Origins, Doing Business and Rule of Law Indicators : The Economic Evaluation of Legal Systems*, durant la 105<sup>ème</sup> Réunion annuelle de la Société américaine de droit international, le 24 mars 2011 à Washington, DC

<sup>10</sup> Notre analyse se limite ici à l'anglais, mais concerne aussi l'espagnol et le portugais

Cette crainte n'aurait pas lieu d'être, cependant, car une observation attentive révèle que les deux systèmes « s'envahissent » et s'influencent mutuellement. On trouve par exemple beaucoup de termes juridiques d'origine anglaise en droit civil. Mais le droit civil exerce au fil des années une forte influence sur la *Common Law*, influence qui se traduit par un important nombre de termes juridiques intégrés dans la langue anglaise (sans doute parce qu'ils sont difficilement traduisibles). L'idée que les concepts de droit civil ne peuvent être traduits en anglais est tellement répandue que le lecteur non averti pourrait s'étonner de trouver des concepts du droit civil tels que bénéfice de discussion, bénéfice d'inventaire, incorporés en *Common Law* dans un document en anglais pourrait décrier une traduction littérale maladroite de termes de droit civil en anglais, à moins de découvrir que ces termes font désormais partie du vocabulaire juridique de *Common Law* anglaise<sup>11</sup>.

Un auteur anglais indique même que la notion d'« Estoppel » viendrait d'un mot en vieux français qui s'écrit « Estoupail »<sup>12</sup>.

L'influence du droit civil sur la *Common Law* se retrouve également dans le corpus législatif et dans les décisions de justice de certains pays de *Common Law* tels que l'Afrique du Sud<sup>13</sup> même les États-Unis d'Amérique dont le droit des contrats a été influencé par les écrits de Joseph Pothier<sup>14</sup>. Il n'y a donc pas d'invasion à craindre du fait du recours à la jurisprudence de *Common Law* pour l'OHADA lorsque c'est adapté ; cela constitue au contraire une opportunité de repousser les limites du droit civil.

<sup>11</sup> Par exemple : “*benefit of discussion*”, “*benefit of division*”, “*tacit acceptance*”. Voir Garner, B. A. (ed). *Black's Law Dictionary*. 9<sup>ème</sup> éd. Saint Paul, MN, USA: WEST 2009

<sup>12</sup> Voir [Arvind Thapliyal](#) et [Kunal Kumar](#), *Doctrine of Estoppel : Overview*, Singh & Associates, Indian Legal Impetus, July 2013, Vol. VI, Issue VII, p .24

<sup>13</sup> Jurisprudence citant Pothier, *Brownlee, Michele v/ Brownlee, Noel Graham*, Gauteng High Court, Johannesburg, Case n° 2008/25274 ([http://imimmediation.org/cache/downloads/36tc3ggco8ao048soogwc88cs/BROWNLEE\\_JUDGMENT\\_3\\_250809.pdf](http://imimmediation.org/cache/downloads/36tc3ggco8ao048soogwc88cs/BROWNLEE_JUDGMENT_3_250809.pdf))

<sup>14</sup> Voir Joseph M. Perillo, “*Robert J. Pothier's influence on the Common Law of Contract*”, Fordham University School of Law, Research Paper 63, available at: [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=610601](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=610601)

La Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA (CCJA) a récemment rappelé que depuis l'entrée en vigueur de la version révisée du traité OHADA, dont l'article 42 indique que les quatre langues officielle sont le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais, des documents existants dans l'une de ces langues sont recevables devant une juridiction de l'espace OHADA et sa traduction dans les autres langues ne peut être exigée<sup>15</sup>. Cependant, la langue française conserve son avantage dès lors que pour l'instant, il n'existe pas encore de traductions officielles des textes OHADA dans les autres langues officielles et que des magistrats du Cameroun anglophone parviennent déjà à mettre en œuvre le droit OHADA essentiellement disponible pour l'instant en langue française.

### ***Conclusion***

La langue française a certainement des perspectives réjouissantes devant elle en Afrique pour les vingt prochaines années, à conditions que les autorités se donnent dès maintenant les moyens de planifier sa survie dans un monde de plus en plus globalisé. En tant que « véhicule » du droit en Afrique, le français conservera sans doute sa place incontestée dans les relations d'affaires sur le continent restera sans doute spécifiquement appréhendé à travers le droit, car contrairement à la *Common Law* qui, selon des auteurs « est à l'image du célèbre gruyère, un ensemble juridique composé de règles dans lequel les trous et les lacunes occupent presque autant de place que les règles elles-mêmes »<sup>16</sup> et dont « l'alphabet est quasiment le seul instrument d'ordre intellectuel (...) »<sup>17</sup>, la pensée juridique civiliste que véhicule la langue française offre l'avantage d'un mode de fonctionnement plus abstrait qui permet de s'adapter à différentes régions. Dans cette perspective, il ne devrait pas y avoir de crainte relative à une « mort » de la langue française sur le continent africain.

<sup>15</sup> CCJA, 3<sup>e</sup> ch., n° 31, 6-12-2011 : Sté TRIGON ENERGY LTD c/ BCS SA, Ohadata J-13-12

<sup>16</sup> Donald POIRIER et Anne-Françoise DEBRUCHE, *Introduction générale à la Common Law*, 3<sup>ème</sup> éd., Bruylant, Bruxelles, 2005, p. 26

<sup>17</sup> B. RUDDEN, *Torticles* (1991-1992), 6/7 Tulane Civ.L. Forum 105, 110., cité par Gilles CUNIBERTI, *Les caractéristiques prêtées classiquement à la tradition juridique continentale*, présenté au XXXIII<sup>e</sup> congrès de l'IDEF à Montréal les 16 mai 2013 ; en cours de publication

## ***Imma Tor***

### **1- Quelques chiffres significatifs qui montrent que le français reste l'une des principales langues de communication dans le monde et, en particulier, en Afrique**

(Observatoire de la langue française – Rapport *La langue française dans le monde* 2010 ou chiffres plus récents obtenus durant la préparation du rapport 2014 qui sera présenté lors du Sommet de Dakar)

#### ***a- Le poids linguistique du français***

- 5<sup>e</sup> langue la plus parlée au monde avec 220 millions de locuteurs (estimation minimaliste car basée essentiellement sur les personnes sachant lire et écrire le français, or en Afrique, en particulier la pratique est dans de nombreux cas uniquement orale).
- 116 millions d'apprenants dans tous les pays du monde (+13 % entre 2007 et 2010).
- Progression aussi de l'apprentissage comme langue étrangère (+5,7 % entre 2007 et 2010).
- Langue d'enseignement (y compris hors OIF comme en Algérie) : une vingtaine de pays (filières francophones dans d'autres) avec une progression +31,5 % entre 2007 et 2010 (dont 18,8 % en FLE) en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien, avec des augmentations spectaculaires, toujours entre 2007 et 2010 en Tanzanie (x7), en Angola (x2,5) au Botswana (x2), en Zambie (x2).
- Forte demande de français : Afrique du Sud, Tanzanie, Angola, Ghana (membre associé de l'OIF qui a demandé à signer un Pacte linguistique), Botswana, Zambie... et première langue étrangère obligatoire au Ghana ou au Libéria.

#### ***b- Le poids économique***

- Un espace économique africain dynamique dont les échanges s'accroissent et qui attire ses voisins anglophones ou lusophones désireux de s'intégrer ou de participer aux ententes régionales francophones comme la CEDEAO ou l'OHADA.
- Une croissance annuelle en Afrique sub-saharienne annoncée par Eurostat fin 2011 de +5 % sur la période 2013-2015 (avec un groupe de tête connaissant des taux de 7 à 10 % de croissance : dont Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Rwanda et Ghana).
- Les pays de « l'espace francophone » (EF) commercent beaucoup entre eux : 14 % à 15 % de leurs échanges en moyenne.

- Leurs exportations au sein de l'EF sont plus diversifiées qu'en dehors (données extraites de la récente étude commandée par le ministère des Affaires étrangères, *Le poids économique de la langue française dans le monde* – FERDI décembre 2012).

### ***c- Le poids politique, l'influence de la langue française***

- Langue officielle de 32 pays (seule ou avec une autre langue) dont 21 pays d'Afrique.
- Langue officielle, et souvent de travail, de la plupart des organisations internationales dont l'Union africaine et les principales organisations régionales de ce continent.
- **715 millions de locuteurs en 2050 (ou 765 millions en 2060) dont 85 % en Afrique.**

L'avenir de la langue française se joue donc en Afrique. Cela fait longtemps que l'Organisation internationale de la Francophonie l'a compris, et c'est pour cela que l'Afrique subsaharienne est au cœur de l'action de notre organisation et qu'elle va le rester.

## **2- Quelques exemples d'actions de l'OIF dans l'actuelle programmation pour renforcer la place du français en Afrique :**

### **a- Éducation**

Le rapport de l'Observatoire précise que les prévisions ne seront atteintes que si la scolarisation en Afrique progresse, bien entendu, si la langue de cette scolarisation continue à être le français.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, aucun des pays francophones d'Afrique n'envisage de mettre fin à la situation actuelle où le français est langue d'enseignement. Le cas du Rwanda a fait beaucoup de bruit mais il demeure un exemple isolé et le reflet d'une situation très particulière que tout le monde connaît et sur laquelle je ne vais pas m'étendre.

Récemment, juste avant le dernier sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Kinshasa, des déclarations d'Ali Bongo, président du Gabon, ont fait beaucoup de bruit mais il ne parlait que d'enseigner l'anglais à partir de la dernière année du primaire, un enseignement précoce d'une langue étrangère qui est à encourager, en Afrique comme ailleurs. Il ne remettait pas en cause le français comme langue d'enseignement.

Les résultats du *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous* (Unesco), publié en 2008 au moment du bilan à mi-parcours, mettent en évidence un problème aigu de pénurie d'enseignants en Afrique subsaharienne et d'enseignants formés, ce qui est un obstacle à un enseignement et à un apprentissage de qualité. L'amélioration de la qualité est le défi éducatif mondial le plus marquant de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle et c'est pour relever ce défi qu'a été mise en place conjointement par l'AUF et l'OIF, IFADEM (Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres).

En 2013, IFADEM dans le monde ce sont près de 10 000 enseignants du primaire formés dans 7 pays dont 5 d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Niger, RDC).

Une autre initiative qui concourt à cet objectif de qualité de l'éducation de base est ELAN-Afrique. L'OIF est le maître d'œuvre de cette Initiative qui compte sur un important financement de l'AFD et plus récemment du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Le projet part de l'étude Langues de scolarisation dans l'enseignement fondamental en Afrique subsaharienne francophone (LASCOLAF), qui fait le constat qu'une scolarité est plus réussie si la première langue d'apprentissage est la langue maternelle. Il travaille sur l'apprentissage conjoint des langues africaines et du français au primaire. Huit pays sont concernés par le projet (Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, RDC, Sénégal). À terme, ce programme touchera plus de 600 000 enseignants et 15 millions d'élèves.

L'éducation est un des axes de la Politique intégrée de promotion de la langue française dont le sous-titre est « Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain » et qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors du dernier sommet en octobre dernier à Kinshasa : il s'agit de l'axe 4, « Consolider le français comme langue d'accès au savoir pour tous ». Cet axe de travail fait une place particulière à l'Afrique : il rappelle que la Francophonie doit « reconnaître le continent africain comme zone prioritaire de toute action en faveur de la promotion et de l'enseignement du français, dans le respect des langues partenaires ».

## **b- Vie internationale**

Le français doit se maintenir comme outil de communication transnationale en Afrique.

C'est pour cette raison que dans l'actuelle programmation, le programme « Le français dans les OI » met l'accent sur l'Union africaine et sur différentes organisations régionales comme la CEDEAO, le COMESA, la SADC, l'IGAD.

Les activités liées à ce programme s'articulent autour de formations linguistiques et techniques :

- 500 à 600 fonctionnaires d'organisations africaines bénéficient chaque année de cours en présentiel et à distance ;
- 70 hauts fonctionnaires bénéficiaires depuis 2010 de stages en immersion linguistique en France.

Une collaboration étroite avec les services de traduction et d'interprétation des organisations s'est également engagée, avec notamment :

- des actions de formation continue des traducteurs et interprètes des organisations régionales africaines ;
- un projet pilote de formation continue à l'interprétation à Ouagadougou dans le cadre du Projet africain au sein de l'Université panafricaine.

### **3- Les conditions pour que l'Afrique continue à parler dans 20 ans, pour que l'avenir de l'Afrique se dise et s'écrive en français :**

#### **a- Que la qualité de l'éducation de base en français progresse dans les pays où il est langue officielle**

- Le défi de la formation des professeurs doit continuer à être relevé : une plus grande cohérence des efforts nationaux, de l'OIF et des différents bailleurs de Fonds est nécessaire pour pérenniser les différents programmes.
- Une attention particulière doit continuer à être portée aux langues partenaires : la promotion des langues nationales africaines va de pair avec celle de la langue française. En Afrique, comme ailleurs, la langue française ne peut se développer que dans le respect de la diversité linguistique. (L'axe 2 de la PIPLF qui invite à « Relever le défi politique du multilinguisme » insiste sur cet aspect.) Les pays de l'Afrique francophone doivent avoir conscience de la nécessité d'apprendre **au moins** deux langues, leur langue maternelle et une langue de communication régionale et internationale, le français.

#### **b- Pour cela, il faut que la Francophonie ne baisse pas les bras dans son combat pour que le français demeure justement cette grande langue de communication internationale qu'elle est**

- Le premier axe de la PIPLF « Renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale » rappelle à tous les acteurs de la Francophonie l'importance d'agir sur cette dimension.

- En Afrique, en particulier, il convient que la Francophonie puisse répondre à la demande pressante de français des pays anglophones. Le Ghana vient de demander à signer un Pacte linguistique. Accompagnons-le dans ses efforts. Aidons les diplomates anglophones ou lusophones à acquérir le niveau d'anglais suffisant pour permettre l'intercompréhension. Nous avons mis en place à Addis Abeba un programme de formation des diplomates et fonctionnaires comme celui que nous menons à Bruxelles pour les y accompagner.
- Il faut rester vigilants mais ne pas céder à l'alarmisme, notamment concernant la langue chinoise : même si des Instituts Confucius voient le jour en Afrique, la Chine n'a pas de visée culturelle ou linguistique mais économique. Il semblerait – et une étude est en cours pour le vérifier – que c'est le contraire qui se produit et qu'il y a une forte demande de français en Chine, justement pour mieux négocier avec les Africains francophones.

**c- Que le français continue à être une des langues de l'enseignement supérieur et de la recherche et que les pays francophones continuent à attirer des étudiants**

- L'Agence universitaire de la Francophonie poursuit l'objectif de développer les formations supérieures en français. Elle fédère 782 établissements dans 98 pays du monde.
- La France demeure la 4<sup>e</sup> destination pour les étudiants étrangers qui dans une étude de Campus France (octobre 2011), *L'attractivité de la France chez les étudiants étrangers* avancent leur connaissance du français comme la deuxième motivation de leur choix. La récente Loi Fioraso qui a fait beaucoup de bruit, ne changera pas fondamentalement les choses puisque les étudiants étrangers devront apprendre quand même le français.
- La mobilité dans l'espace francophone est un élément clé pour promouvoir l'enseignement supérieur en français. C'est l'une des conclusions auxquelles sont arrivés les participants au premier Forum mondial de la langue française qui a eu lieu à Québec en juillet dernier, en majorité des jeunes. Pour cela, les politiques de visas doivent devraient être assouplies dans certains pays du Nord.
- Mais la mobilité est nécessaire également du Sud vers le Sud. C'est l'objectif que poursuit l'Université panafricaine, une émanation de l'Union africaine qui est en train de se mettre en place. La Francophonie doit être vigilante et réactive pour que le français figure en bonne place dans les enseignements de cette Université.
- Il convient de veiller également pour que les cadres de la fonction publique africaine puissent bénéficier d'une formation continue en français. C'est la spécialité de l'un des opérateurs de la Francophonie : l'Université Senghor d'Alexandrie.

#### **d- Que les médias et le numérique se développent en français**

- TV5 Monde (2<sup>e</sup> réseau mondial de télévision) et RFI sont deux puissants médias très implantés en Afrique, surtout RFI qui touche les populations des milieux ruraux les plus reculés. Mais encore faut-il encourager les médias nationaux en français ou proposant une partie de leurs émissions en français à côté de celles en langues nationales.
- Le français n'est pas mal placé dans l'univers numérique : il est la 4<sup>e</sup> langue de rédaction des articles sur Wikipédia (après l'anglais, l'allemand, le néerlandais), la 3<sup>e</sup> langue du Wictionnaire. Mais encore faut-il réduire la fracture numérique existant entre pays francophones du Nord et du Sud. C'est l'un des objectifs définis dans la Stratégie du numérique approuvée par les chefs d'État et de gouvernement à Kinshasa.

#### **Que l'image du français change progressivement en Afrique**

- Il faut mettre l'accent dans notre promotion sur l'utilité et la modernité du français, une langue indispensable pour faire des affaires, en particulier en Afrique, les Chinois l'ont compris. Une langue indispensable dans les milieux professionnels : depuis octobre 2011, s'est constitué le Réseau des associations professionnelles francophones (RAPF) réunissant une dizaine de fédérations mondiales : experts comptables, notaires, infirmiers et infirmières, gestionnaires de projets, technologistes biomédicaux, ingénieurs, fonctionnaires internationaux, normalisateurs. Tous ont le français comme outil de travail et mettent en pratique une culture professionnelle francophone. Tous travaillent avec l'Afrique et mènent des actions de formation professionnelle, thème sur lequel va porter le prochain colloque de ce réseau organisé en décembre.
- Enfin, un élément essentiel pour que le français continue à progresser en Afrique, c'est que les Africains prennent conscience que cette langue est, pour utiliser le titre de l'ouvrage du linguiste Pierre Dumont, président du Comité scientifique international d'ELAN-Afrique, « une langue africaine » (Pierre Dumont, *Le français, langue africaine* – 1990).
- Les Anglo-saxons se sont beaucoup intéressés aux formes différenciées de la langue anglaise en fonction des zones où elle est parlée. Ce n'est pas – ou peu – le cas des francophones. Les adaptations locales du français existent aux quatre coins de l'Afrique. Sans prendre des exemples extrêmes comme le camfranglais du Cameroun ou le nouchi en Côte d'Ivoire, l'évolution du français au contact des langues africaines devrait être reconnue et enregistrée. Cela contribuerait à créer ce sentiment d'une « langue en copropriété » (Sous-titre de l'ouvrage *Histoire du français en Afrique* de Louis-Jean Calvet (2010) qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

## Mots de conclusion

- Non, à la vision apocalyptique d'un déclin généralisé du français dans le monde et en Afrique en particulier : dans 20 ans, pour répondre à la question posée dans le libellé de la table ronde, la langue française continuera à être la langue d'enseignement des pays de l'Afrique francophone et l'une des principales langues de communication transnationale.
- Mais beaucoup de travail est à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement en français, du primaire au supérieur, condition *sine qua non* de son rayonnement. Pour cela, il faut :

1- des moyens : une plus grande cohérence des bailleurs de fonds sur le terrain s'impose (beaucoup d'expériences pilotes, absence d'inscription dans la durée).

2- de la volonté politique : des progrès importants restent à faire dans l'appropriation des programmes de coopération par les pays. C'est pour cela que les Initiatives IFADEM et ELAN impliquent au premier chef les Ministères de l'Éducation des pays et les responsabilisent à travers des plans d'action définis pas eux. C'est aussi parce l'engagement des pays est essentiel qu'a été créé le pacte linguistique, ce document contractuel par lequel la Francophonie (OIF et opérateurs) doit accompagner les États à mettre en œuvre des mesures en faveur de la langue française.

- Il convient aussi d'agir sur les représentations du français : et là aussi, les États peuvent nous aider à mieux communiquer sur l'utilité et la modernité de cette langue, vérifiée par ailleurs (comme le montrent les chiffres que j'ai donnés au début).
- Enfin, faisons en sorte de casser cette image d'une langue difficile, élitiste et hostile à toute évolution, en acceptant qu'il y a différents français à côté du français de France. Ce n'est qu'ainsi que se développera le sentiment de propriété de la langue, l'identification à la langue et que nous en aurons fini une fois pour toutes avec les oripeaux du colonialisme dont est encore bien souvent affublée la langue française, y compris parmi les jeunes.

## ***Discussion avec la salle***

### **Barthélémy Mengome**

Ma question s'adresse à Yvan Amar. Les jeunes Africains francophones qui ont participé au colloque organisé après la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire des combats de juin 1940 se sont étonnés de l'absence de cérémonie au cimetière-mémorial de Tata de Chasselay. En 2010, l'éditeur l'Harmattan a envoyé un exemplaire de mon livre *Les preux chevaliers noirs* au président Sarkozy et à Monsieur Abdou Diouf mais rien n'a été fait depuis. Pouvez-vous intervenir auprès du secrétaire général de la francophonie pour qu'une cérémonie soit organisée à Tata de Chasselay lors du prochain sommet de la francophonie en 2014 ?

### **Yvan Amar**

Vous surestimez mon influence, mais je ferai ce que je peux. Néanmoins, si les cérémonies commémoratives ont leur importance, je pense qu'elles ne suffisent pas à faire vivre la francophonie.

### **Une personne dans la salle**

La commission de terminologie d'économie financière du ministère de l'Économie et des Finances, dont je suis un ancien secrétaire général, a produit environ mille termes qui peuvent servir dans les différentes écoles, qu'elles soient de commerce ou de droit. Ce recueil est consultable sur le site FranceTerme consacré aux termes recommandés au Journal officiel de la République française dans les différents domaines scientifiques et techniques. Je rappelle également que l'association Actions pour promouvoir le français des affaires (APFA), dont je suis membre, décerne tous les ans le « Mot d'Or » de la francophonie. Concernant le droit, ma femme, professeur de droit, et moi-même avons établi sous l'égide de la maison du droit vietnamo-française un dictionnaire juridique français-vietnamien.

### **Yvan Amar**

Jimmy Kodo, y a-t-il une terminologie juridique propre à l'Afrique ?

### **Jimmy Kodo**

Non. À part quelques expressions spécifiques, le vocabulaire des juristes africains est celui des facultés de droit françaises.

**Imma Tor**

Des associations professionnelles francophones très dynamiques – je pense notamment à l'Association des notaires francophones, dont Madame Cordelle est l'une des principales responsables, ou à la Fédération internationale des experts-comptables – ont pour combat principal la langue française et les traditions professionnelles francophones, très différentes des autres traditions. L'OIF attache beaucoup d'importance au français professionnel et fédère toutes ces associations qui travaillent avec des pays d'Afrique francophone.

**Deva Villeroy Koumarane**

Il me semble qu'il faut s'inspirer de ce qu'ont fait les Anglais. Né à Pondichéry, j'ai vécu à la Réunion où l'on a tout fait pour que nous oublions notre langue maternelle. À l'Île Maurice, j'ai un ami qui parle le français, l'anglais et une langue indienne. Nous allons organiser l'année prochaine un colloque pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'annexion de Pondichéry à l'Union indienne. L'Inde n'est pas membre de l'OIF, mais pour cela il faudrait se tourner non pas vers les universitaires les plus brillants, mais vers les indiens les plus modestes. En effet, si la francophonie doit vivre c'est par les peuples qui la parlent.

**Mohammed Larbi Haouat**

Comme vous le savez, c'est une déesse tunisienne, Africa, qui a donné son nom à ce continent, aussi serait-il bon de ne pas limiter la réflexion à l'Afrique subsaharienne, mais de l'étendre à l'ensemble de l'Afrique, du nord au sud. Il faut penser l'Afrique dans sa globalité.

## Grand témoin

*Jean du Bois de Gaudusson, professeur émérite des universités et président honoraire de l'Agence universitaire de la Francophonie*

Ayant été un acteur très engagé dans la francophonie et dans l'université, je ne suis pas certain de faire preuve de tout le recul attendu d'un témoin. Je vais néanmoins vous livrer quelques observations.

**1. Des vues très opposées.** Les débats sur la place de la langue française dans le monde actuel sont vifs et des vues très opposées sont échangées. Pour certains celle-ci décline et est en péril alors que pour d'autres nous sommes en présence d'un vaste chantier de refondation. Les passions s'expriment et les controverses s'aiguisent, comme en témoignent les réactions au dernier projet de la loi française sur l'enseignement supérieur. Cette vivacité des débats entre la vision pessimiste et la vision optimiste s'explique au premier chef par l'engagement, parfois même le militantisme des uns et des autres, ici, dans la promotion, la défense et l'illustration de la langue française et de la francophonie. La vision globalisante que l'on donne trop souvent du continent africain et de la francophonie est une autre raison, alors qu'ils ont une extraordinaire diversité sur laquelle il n'a sans doute pas été assez insisté. Pour avoir une vue exacte et fidèle de la réalité et des enjeux, il convient d'opérer des distinctions : selon les locuteurs, selon les pays, selon les domaines... L'attractivité du français, par exemple, n'est pas la même pour un francophone dans un pays francophone, pour un non francophone dans un pays francophone ou pour un non francophone dans un pays non francophone. De même, la question de l'utilisation de la langue française ne se pose pas de la même façon dans des disciplines dites « dures » ou « exactes » et en droit ou dans les sciences sociales, à l'exception peut-être de l'économie dont on nous dit que la langue de travail est l'anglais.

Il est enfin important de tenir compte des faits : tout d'abord de la place qu'occupe la langue anglaise dans le monde et qui, qu'on le veuille ou non s'impose à nous, dans nombre de nos activités notamment professionnelles. Ensuite, des moyens – dont tout dépend – effectivement affectés aux feuilles de route écrites par les politiques dans le domaine linguistique.

**2. Les rapports entre la langue française et les institutions de la Francophonie.** Il nous a été présenté des exemples de ce qui peut être réalisé dans le cadre institutionnel de la Francophonie avec un grand F, c'est-à-dire l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses nombreux opérateurs.

Pour bien connaître l'Agence universitaire de la francophonie, je pense à ses professeurs et chercheurs très investis qui sont autant de relais d'influence ; chacun d'entre eux exerce, en quelque sorte, un effet multiplicateur non quantifiable mais très important. Ces actions au profit de la langue française sont incontestables.

On peut, cependant, se demander si la Francophonie n'est pas, aujourd'hui en porte-à-faux : elle s'est en effet chargée d'elle-même de nouvelles missions. Si la langue française est bien le ciment de la francophonie, selon l'expression de son secrétaire général, le président Abdou Diouf, elle n'en est pas le seul centre d'intérêt : l'OIF s'occupe également de missions qui concernent l'ensemble de la planète comme les droits de l'homme, la démocratie ou le développement durable. C'est la raison pour laquelle il lui est parfois reproché de prendre le risque de perdre sa spécificité et de devenir une organisation internationale comme une autre. Autre défi : l'OIF et ses opérateurs sont tenus de tenir compte du désir de francophonie qui émane de pays non francophones. Il est difficile de mesurer cette attente, mais elle existe. La question est alors posée de savoir si pour satisfaire ce « désir » on agit de la même façon que lorsque l'on est en présence de pays francophones. On peut aussi se demander si une organisation qui compte de plus en plus de non francophones, y compris dans ses instances de décision, ne perd pas de sa puissance de conviction et d'influence ainsi que de son efficacité pour défendre la langue française ; à cette interrogation il n'y a sans doute pas de réponse définitive mais il est nécessaire de la poser, ne serait-ce que pour alimenter la réflexion prospective sur les voies et moyens d'assurer ce qui donne sa légitimité aux institutions de la Francophonie, la promotion et la défense de la langue française.

**3. *L'avenir de la francophonie se joue en Afrique.*** Comme d'autres, nous sommes convaincus que le sort de la langue française se trouve en Afrique dans les années qui viennent ; c'est là que se situe, après l'avoir été en France devenue à bien des égards son ventre mou, le « noyau dur » sans lequel sans lequel toute politique francophone est vouée à l'échec. Il n'en reste pas moins que cet avenir dépend de la capacité de l'Afrique et de la Francophonie de dépasser une série de contradictions qui ont d'ailleurs été évoquées cet après-midi.

Ainsi, dans les États africains officiellement francophones qui comptent 500 ou 600 millions d'habitants mais qui ne sont pas en totalité francophones, la question est de savoir dans quelle mesure et comment pourront se multiplier les locuteurs francophones, par exemple par l'éducation.

En outre, on observe une tension entre les langues dans les pays francophones. En insistant, à juste titre, sur le multilinguisme, l'OIF est en quelque sorte prise à son propre piège.

Cet objectif de multilinguisme se retrouve, en effet, en interne, avec le respect apporté aux langues africaines et avec les politiques visant à les développer. Le français ne se trouve-t-il pas pris en tenailles entre un multilinguisme mondial et un multilinguisme au plan national ? C'est ce qu'exprimait un journaliste Burkinabé qui voyait dans la Francophonie « un boulet pour l'Afrique » en ce qu'elle ne permet pas le développement de l'apprentissage des langues africaines ; les termes sont excessifs mais ils mettent en évidence un des défis que doit affronter la Francophonie. L'exemple de Madagascar, où j'ai été en poste comme professeur de droit, illustre l'ampleur de ce défi et le risque de voir s'accroître les menaces sur l'existence même du français : si le français est, avec le malgache parlé par tous et dans le quotidien, la langue officielle du pays, certains s'interrogent sur l'utilité de continuer à apprendre le français et proposent de passer directement à l'enseignement et à l'usage de l'anglais, langue qu'ici comme ailleurs, les malgaches doivent de toute façon, apprendre à un moment ou à un autre. C'est une des explications de la constitutionnalisation sous la présidence de M. Marc Ravalomanana, depuis abrogée, de la langue anglaise comme troisième langue officielle.

Quoi qu'il en soit, si l'avenir de la francophonie se trouve effectivement en Afrique, il convient d'en tirer les conséquences d'abord et notamment sur le plan institutionnel : nous rejoignons le propos d'un auteur écrivant dans *Géopolitique africaine* que le devenir de la francophonie est en Afrique à la condition qu'elle y trouve son compte : « L'Afrique ne doit pas être un faire-valoir de la francophonie, un fond de commerce pour la grande idée, elle doit être acteur, partenaire et participante ». Cela signifie une plus grande valorisation de l'appartenance de l'Afrique à la Francophonie. Pour ne prendre qu'un exemple qui nous est cher : la Francophonie devrait constituer cet espace de libre circulation effective des idées et de ceux, chercheurs, professeurs et étudiants, qui les créent, les diffusent et les reçoivent. Bien des motions, des déclarations et des textes législatifs et réglementaires ont été adoptés à plusieurs reprises pour permettre cette libre circulation, mais celle-ci n'existe pas pleinement, rencontrant nombre de obstacles qui peuvent s'expliquer par des raisons concrètes tenant... au terrain, mais ce sont loin d'être les seules...

**4. Et les pays non francophones de la francophonie ?** Tout au long de nos rencontres, nous avons évoqué la diversité des publics et membres de la Francophonie en commençant par nous pencher sur les rapports de la Francophonie et de l'Afrique. Il devient nécessaire d'étendre et d'approfondir la réflexion aux pays non francophones de la Francophonie et à leurs populations tant les solutions apportées aux uns ne s'appliquent pas avec la force de l'évidence et de l'habitude aux autres. C'est certainement l'objet d'un prochain colloque... auquel le Cercle Richelieu Senghor de Paris pense déjà !



## Synthèse des travaux

*Achille Ngwanza, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Université Paris Sud et à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines*

Au moment de me livrer à l'exercice de synthèse de ce colloque, je me demande encore à quel titre Anne-Marie m'a invité à le faire. Ayant accepté, je vais l'aborder en juriste, en examinant successivement le droit à la langue, le droit de la langue et la langue du droit. Dans le cadre de notre colloque, il s'agit respectivement de l'offre de français, des exigences sur la manière dont le français doit être exprimé et de la place du français dans les échanges.

***Le droit à la langue.*** La première chose qui ressort des tables rondes s'agissant du droit à la langue est une forte inquiétude sur l'enseignement du français. Comment se fait l'offre de français en Afrique ? Le français est-il enseigné de manière assez claire ? Les Africains ont-ils la possibilité de venir étudier en France ? Partant de cette inquiétude et de l'appétit de français des Français eux-mêmes, les débats ont esquissé des propositions en rejetant notamment la langue unique et en intégrant la dimension du multilinguisme qui semble faire consensus. L'offre de français ne doit pas se percevoir sous le sceau d'une approche unique, mais s'intégrer dans la variété du multilinguisme ambiant.

***Le droit de la langue.*** Une inquiétude s'est à nouveau manifestée au sujet de la pratique africaine du français : n'est-il pas dénaturé, ne s'appauvrit-il pas du fait de modes de réflexion, de lexiques ou même d'une syntaxe s'éloignant du français de Molière ? La majorité des intervenants ont considéré que cette endogénéisation du français par les populations, c'est-à-dire l'appropriation de la langue à travers les mécanismes qui leur sont propres, était plutôt un enrichissement. Elle permet au français de mieux s'intégrer et lui donne de nouvelles couleurs. Je dirais même qu'elle apporte quelques épices dans la sauce française.

***La langue du droit.*** Enfin, dans les échanges, quelle est la langue que les Africains utilisent ? Le français conserve une certaine attractivité, laquelle s'entend de manière pragmatique. Il s'agit d'utilitarisme : la langue française a sa place chaque fois qu'elle peut être utile pour la carrière, pour des besoins sociaux, économiques et politiques. Néanmoins, on est bien obligé de noter que la place de l'anglais est forte dans les sphères internationales.

À l'issue des débats, Monsieur de Gaudusson a également parlé d'un certain pragmatisme en invitant à partir des constats sur la place du français et sur ses difficultés. Il a cependant souhaité qu'on introduise de la nuance en analysant le français en Afrique non pas sous l'angle de l'Afrique, mais *des* Afriques, en raison des différences culturelles. Il a également souligné l'importance que l'Afrique soit un acteur, un partenaire, un participant dans ce que Senghor appelait « le rendez-vous du donner et du recevoir ».

## Clôture du colloque

*Anne Marie Cordelle, présidente du Cercle Richelieu Senghor de Paris*

Je remercie personnellement et individuellement tous les intervenants et les présidents de séance de nous avoir apporté leur grande compétence pour ce colloque malgré des agendas chargés. La présence de personnalités et d'experts, la richesse des débats avec la salle et la diversité des questions ont montré la pertinence du sujet et permis le succès de cette manifestation. J'adresse mes sincères remerciements également à l'OIF qui nous a permis de nous réunir dans cette belle maison de la Francophonie dans laquelle nous avons, un peu le sentiment d'être chez nous. Echanger, réfléchir et approfondir notre réflexion sur une problématique importante pour l'avenir de la Francophonie dans cette salle « SENGHOR » est un privilège pour notre Cercle.

Je souhaite saluer le dynamisme et la qualité du travail accompli par le comité d'organisation, véritable cheville ouvrière de la réussite de ce colloque.

Enfin, grâce à une subvention de la Délégation à la Langue française et aux langues de France, que je remercie, vos différentes contributions vont être rassemblées dans un ouvrage qui pourra servir d'appui à la réflexion francophone.

